

Cent soixante-quinzième session

175 EX/8
PARIS, le 25 août 2006
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE PLAN D'ACTION GLOBAL EN VUE
DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)**

RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif, dans sa décision 174 EX/8, a invité le Directeur général à lui présenter à sa 175^e session une version améliorée du Plan d'action global et à lui faire rapport sur les activités menées dans le domaine de l'EPT.

On trouvera ci-après la version améliorée du Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT conformément aux demandes du Conseil exécutif mentionnées ci-dessus, de même qu'une description succincte des progrès accomplis depuis la 174^e session.

Décision proposée : paragraphe 10.

1. Dans le but de continuer à développer et à améliorer le Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous (EPT), des consultations intensives ont été organisées en avril (New York), en mai (Paris) et en juin (New York) 2006 avec les plus grands spécialistes de l'éducation des quatre autres initiateurs de l'EPT (PNUD, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) dans le cadre de rencontres ou de conférences téléphoniques ou par messages électroniques. De fait, c'est grâce à ces échanges qu'a été constitué le groupe de travail interinstitutions de haut niveau dont le Conseil exécutif avait demandé la mise en place à sa 174^e session. Ces consultations visaient à amener les autres organisations parrainantes à apporter des contributions plus importantes pour élargir le consensus sur le Plan et susciter une adhésion plus forte à cet instrument de collaboration.

2. À la lumière de ces discussions, et suite aux recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 174^e session, des modifications importantes ont été apportées au Plan (annexe I). Les principaux changements sont les suivants :

- l'introduction a été remaniée afin de situer les actions proposées dans le Plan dans le contexte des facteurs clés qui conditionnent les progrès accomplis et les défis à relever en matière d'EPT depuis 2000 ;
- l'EPT est placée plus clairement dans le contexte d'objectifs de développement plus généraux, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- parallèlement aux statistiques de base sur l'éducation, les liens avec l'évolution de l'environnement international sont davantage mis en relief, par exemple les nouvelles annonces de contributions pour l'aide au développement et l'accélération du rythme de la réforme des Nations Unies ;
- les perspectives pour engager une action plus énergique sont envisagées à la lumière des engagements en faveur de l'EPT déjà contractés par ses initiateurs ;
- le Plan doit servir de « tremplin pour redynamiser les efforts » et de « cadre au renforcement de la coopération entre les partenaires internationaux de l'EPT » ;
- le Plan est destiné à constituer aussi « un texte de référence pour structurer le dialogue au niveau national » pour appuyer de façon optimale le leadership national des efforts en faveur de l'EPT ;
- la section principale, intitulée « Coordination globale », articule désormais plus clairement la coordination internationale avec l'action au niveau national : « Amélioration du soutien apporté à l'action menée au niveau national » (six domaines d'action) et « Amélioration de la coordination au niveau mondial » (cinq domaines d'action) ;
- dans la présentation actuelle du Plan, des actions spécifiques sont mises en relief, chacune étant accompagnée d'une courte explication, conformément à la demande du Conseil exécutif qui a souhaité une approche davantage orientée vers l'action ;
- quelques objectifs assortis de délais pour l'action à mener ont été ajoutés afin d'inscrire le Plan dans un calendrier plus précis. Au cours du processus de négociation, certains objectifs et délais ont ensuite été écartés, car certains partenaires ont estimé qu'ils n'étaient pas suffisamment justifiés à ce stade. Des négociations plus poussées, surtout au niveau national, permettront de préciser les actions et d'en fixer le calendrier ;
- pour que les fonctions et responsabilités respectives des initiateurs de l'EPT soient mieux définies, chacun d'entre eux a fourni une liste concise de ses avantages comparatifs et une description de ses orientations stratégiques à l'appui de l'EPT au cours des dix prochaines années ;
- toutes les initiatives pertinentes énumérées par le Conseil exécutif au paragraphe 6 de la décision 174 EX/8 ont leur place dans le Plan.

3. Ces modifications font que le Plan peut désormais servir de point de départ à des efforts harmonisés en faveur de l'EPT. Les consultations ont non seulement apporté des contributions essentielles à la structure et au contenu du Plan, mais elles ont également enclenché un processus de consultations permanentes qui favorise une adhésion et une vision collectives. Elles font aussi mieux connaître les programmes communs, renforcent la confiance et contribuent à un dialogue constructif.

4. Il est à noter quand dans la conception de la réforme et de la réorganisation du Secteur de l'éducation, il a été tenu particulièrement compte du Plan d'action global et de ses implications. Ainsi, pour favoriser plus de cohésion et des interactions fécondes entre l'EPT et les aspects des activités de l'UNESCO qui ont un lien avec elle - notamment la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, la Décennie de l'éducation au service du développement durable et l'Initiative EDUSIDA dans le domaine de l'éducation et du VIH/SIDA - une nouvelle Division de la coordination des priorités des Nations Unies en matière d'éducation a été créée et chargée de tous ces domaines. De plus, la Division de l'éducation de base a été restructurée de manière à appliquer une approche plus intégrée dans la recherche d'une éducation de base de qualité pour tous de « la petite enfance à l'enseignement secondaire ». La nouvelle Division de la planification nationale et du soutien des unités hors Siège s'emploiera activement à transformer les accords auxquels les initiateurs de l'EPT sont parvenus au niveau global en modalités appropriées de coordination, de collaboration et d'action conjointe au niveau des pays. En outre, la Division de l'enseignement supérieur sera dotée de moyens plus efficaces pour se consacrer aux activités liées à l'EPT non seulement à travers l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), mais aussi dans le cadre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et des programmes connexes d'apprentissage et d'acquisition des compétences de la vie courante destinés aux jeunes, aux femmes et aux groupes marginalisés.

5. En réponse à la demande que lui a faite le Conseil exécutif de veiller à ce que le Plan soit « prêt pour être examiné par les chefs de secrétariat des cinq organisations parrainantes de Jomtien et de Dakar le plus tôt possible, et au plus tard à la mi-juillet 2006 », le Directeur général a inscrit le Plan à l'ordre du jour de la réunion des chefs du GNUM qui s'est tenue à Genève le 12 juillet 2006. Les cinq chefs de secrétariat ont marqué leur accord de principe pour la poursuite de l'élaboration du Plan afin qu'il serve de tremplin à la collaboration. Le texte de cette décision figure dans l'annexe II.

6. Par ailleurs, le Sommet du G-8 tenu à Saint-Pétersbourg les 16 et 17 juillet 2006 a exprimé sa volonté de coopérer avec ses partenaires des pays en développement pour réaliser les buts de l'EPT et il a explicitement apporté son soutien au Plan d'action global dans sa Déclaration sur l'éducation, conformément à sa décision de promouvoir « l'éducation pour une société de l'innovation au XXI^e siècle ». La Déclaration sur l'éducation est reproduite dans l'annexe III.

7. La version actuelle du Plan est jointe en annexe I ; c'est un document évolutif qui débouchera dans les prochains mois sur une collaboration encore plus étroite entre les initiateurs de l'EPT et apportera donc aux pays un soutien plus efficace dans la réalisation des buts de l'EPT. Pour que cela se concrétise, il est prévu que le groupe de travail interinstitutions de haut niveau se réunisse régulièrement pour continuer à élaborer le Plan, de manière à établir une version plus développée qui suscite une plus forte adhésion, destinée à être présentée au Groupe de haut niveau sur l'EPT à sa sixième réunion qui doit se tenir au Caire (Égypte) du 14 au 16 novembre 2006. Des réunions du groupe de travail interinstitutions de haut niveau sont prévues en septembre, octobre et novembre 2006.

8. Ces réunions viseront essentiellement à faire en sorte que des relations concrètes, viables et effectives s'instaurent au niveau national et que des dispositions soient prises pour lancer la mise en œuvre à titre d'essai dans un certain nombre de pays, qui seront choisis en consultation avec les initiateurs de l'EPT. Les réunions du groupe de travail interinstitutions de haut niveau seront aussi une source de contributions aux réunions et mécanismes les plus importants de l'EPT. En permanence, le groupe sera appelé à adapter le plan en fonction des circonstances, des besoins et des relations et à tirer les leçons de sa mise en œuvre au niveau des pays.

9. Il sera rendu compte au Conseil exécutif à sa 176^e session des conclusions de l'examen de la version plus complète du Plan d'action global qui aura lieu lors de la réunion du Groupe de haut niveau au Caire en novembre 2006, de même que de la suite qui lui sera donnée.

Projet de décision proposé

10. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 174 EX/8,
2. Ayant examiné le document 175 EX/8,
3. Réaffirmant l'importance d'accélérer les progrès vers la réalisation des six objectifs de l'EPT,
4. Prend note des progrès accomplis grâce à des consultations intensives de haut niveau entre les cinq initiateurs de l'EPT ;
5. Prend note également des changements apportés à l'organisation interne du Secteur de l'éducation, qui reflètent les orientations esquissées dans le Plan d'action global et en appuieront encore mieux la mise en œuvre ;
6. Se félicite des modifications introduites dans le Plan d'action global pour tenir compte des préoccupations spécifiques exprimées par le Conseil exécutif ;
7. Remercie le Directeur général d'avoir présenté le Plan d'action global aux chefs de secrétariat du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de la Banque mondiale à l'occasion de la réunion des chefs du GNUD à Genève le 12 juillet 2006, et aux participants au Sommet du G-8 à Saint-Pétersbourg, le 17 juillet 2006, et prend acte en s'en réjouissant du soutien qu'ils ont clairement marqué au processus et aux principes du Plan ;
8. Prie instamment le Directeur général de renforcer encore l'adhésion collective au Plan d'action global par le biais de consultations permanentes avec les initiateurs de l'EPT, en mettant fortement l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays ;
9. Prie le Directeur général de continuer à améliorer et à développer le Plan d'action global et à présenter une version révisée à la sixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT en novembre 2006 au Caire ;
10. Invite le Directeur général à lui soumettre à sa 176^e session la version de travail du Plan d'action global et un rapport d'étape sur sa mise en œuvre.

ANNEXE I

Éducation pour tous

EPT

**Plan d'action global :
améliorer le soutien apporté aux pays
en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT**

Éditions du 10 juillet 2006

**Éléments de base pour un renforcement de l'effort collectif des institutions partenaires
de l'EPT**

Banque mondiale ~~ FNUAP ~~ PNUD ~~ UNESCO ~~ UNICEF

Préface

Pourquoi un Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT ?

L'éducation est un élément indispensable du développement humain durable et s'avère essentielle pour atteindre les objectifs internationaux de développement. Le développement entraîne des changements d'ordre sociétal, individuel et l'éducation et l'apprentissage sous toutes leurs formes sont des outils clés de ces changements, conduisant à de nouvelles possibilités, de nouveaux horizons et de nouveaux liens. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs généraux du développement et les objectifs de l'EPT sont donc indissociables ; la réalisation des six objectifs de l'EPT fera considérablement progresser celle de l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'Éducation constitue également un droit de l'homme fondamental et permet d'espérer que nous sommes en mesure de réaliser notre potentiel en tant qu'êtres humains.

Cinq institutions multilatérales du système des Nations Unies - l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et la Banque mondiale - ont organisé la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien en 1990 et le Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000 et ont ensuite poursuivi leur dessein au niveau international.

Depuis Dakar, des progrès considérables ont été accomplis dans le monde en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier d'un enseignement primaire universel et de l'égalité des sexes dans les pays à faible revenu. Néanmoins, ces progrès n'ont été ni suffisants ni assez rapides pour respecter le calendrier fixé, notamment en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et de l'Ouest et dans les États arabes. L'objectif de l'égalité des sexes prévu pour 2005 n'a pas été atteint et 86 pays risquent de ne pas le réaliser, même d'ici à 2015. Près d'un cinquième de la population adulte dans le monde, soit 771 millions de personnes selon les estimations, reste analphabète. La qualité de l'enseignement primaire demeure un problème majeur dans le monde entier, aggravé par la pénurie d'enseignants, en particulier d'enseignantes, formés et qualifiés.

Face à cette situation, la communauté internationale a entrepris des efforts concertés en apportant un soutien technique et financier aux pays dans le besoin. En matière d'appui financier, l'Aide publique au développement (APD) allouée à l'éducation a eu tendance à reculer durant les années 1990, mais en 2005 les prévisions ont laissé espérer une augmentation de l'aide financière. Les fonds alloués à l'éducation de base devraient augmenter parallèlement à l'aide globale, mais il faudrait que leur montant double pour atteindre les 7 milliards de dollars que l'on estime nécessaires à la seule réalisation des objectifs de l'éducation primaire universelle et de l'égalité des sexes. La réforme du système des Nations Unies est également un atout pour ce Plan qui, à l'instar des réformes en cours, vise à une cohérence et une efficacité accrues des activités des différentes institutions tout en proposant un cadre sectoriel à l'application des principes de la réforme. Il existe un lien similaire avec les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et l'harmonisation avec les bailleurs de fonds, qui renforce les deux séries d'objectifs.

Dans les pays où beaucoup reste à faire, la volonté politique apparaît désormais plus forte. Pour la soutenir, il devient urgent, six ans après le premier engagement en faveur des six objectifs de l'EPT, d'insuffler un nouvel élan à ce mouvement et de s'assurer que les dix années qui nous séparent de 2015 seront marquées par des efforts concertés et complémentaires. D'où la nécessité d'un engagement total de l'ensemble des parties prenantes à l'EPT et la responsabilité particulière qui incombe aux cinq initiateurs dont les rôles et responsabilités respectifs doivent être clairement définis. Le Plan d'action global a été élaboré pour répondre à ce besoin, en s'appuyant sur les

avantages comparatifs de chaque institution et en harmonisant le soutien aux plans que mènent les pays dans le secteur de l'éducation nationale en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015.

Les objectifs de l'EPT

- (i) Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
- (ii) Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
- (iii) Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences de la vie courante.
- (iv) Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- (v) Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
- (vi) Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables de la vie courante.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui se rapportent à l'éducation [et cibles]

Objectif 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

- 6 Taux net de scolarisation dans le primaire (UNESCO)
- 7 Proportion d'écoliers commençant la première année d'études et achevant la cinquième (UNESCO)
- 8 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (UNESCO).

Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard »

- 9 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (UNESCO)
- 10 Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes (UNESCO)
- 11 Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole (OIT)
- 12 Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (UIP).

Table des matières

Page

L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT) EN CONTEXTE.....	6
PROGRÈS ACCOMPLIS ET DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE D'EPT.....	6
LA DYNAMIQUE ET LES PERSPECTIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL	8
RENFORCER LES ENGAGEMENTS	10
FINALITÉ DU PLAN D'ACTION GLOBAL	12
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ACTION MONDIALE.....	13
Pays ayant les besoins les plus grands	13
Le programme de l'EPT dans son intégralité	14
Harmonisation de l'action.....	14
COORDINATION GLOBALE.....	15
AMÉLIORATION DU SOUTIEN À L'ACTION MENÉE AU NIVEAU NATIONAL	15
Appui au leadership national.....	15
Développement des capacités	16
Communication et sensibilisation	17
Mobilisation des ressources	18
Utilisation efficace de l'aide destinée à l'EPT.....	20
Étendre la portée du suivi de l'EPT	20
AMÉLIORATION DE LA COORDINATION AU NIVEAU MONDIAL	21
Maintenir la dynamique de l'EPT	22
Fonder les apports à l'élaboration des politiques sur les données factuelles et les recherches.....	23
Coopération Sud-Sud	23
Mécanismes intégrés d'EPT.....	24
Partenariats solides au moyen de consultations constantes avec les organisations partenaires de l'EPT	24
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES INITIATEURS DE L'EPT	25
UNESCO	26
UNICEF.....	29
BANQUE MONDIALE	31
FNUAP.....	32
PNUD	33
DU CADRE INTERNATIONAL À L'ACTION NATIONALE	34
ANNEXES.....	36
1. CALENDRIER	36
2. PARTENARIATS INTERNATIONAUX POUR L'EPT	46

L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT) EN CONTEXTE

1. Le développement humain durable entraîne des changements sociétaux et individuels - un processus dans lequel l'apprentissage et l'enseignement sont des composantes essentielles. L'Éducation pour tous (EPT) a pour dessein de donner à tous une éducation de base de qualité, en permettant aux enfants, aux jeunes et aux adultes de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux, de devenir des citoyens plus actifs et de susciter, de gérer et de maintenir dans la durée des changements positifs. Les objectifs internationaux de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), fixent un programme de travail très important. Ces objectifs et ceux de l'EPT se renforcent mutuellement, ils doivent être réalisés dans les mêmes délais (2015), et les uns comme les autres visent à renforcer la coopération internationale afin de soutenir les plans de développement des gouvernements nationaux.

2. Dans une perspective mondiale, les objectifs internationaux de développement et les objectifs de l'EPT doivent être poursuivis conjointement, la réalisation des uns dépendant aussi de celle des autres, ainsi que de facteurs plus généraux. Par exemple, la possibilité de suivre jusqu'à son terme un enseignement primaire de qualité, ou encore l'égalité entre les sexes dans l'enseignement, font à la fois partie des OMD et des objectifs de l'EPT. L'enseignement et l'apprentissage sont des moyens essentiels d'atteindre également les autres OMD (la réduction de la pauvreté, la santé maternelle et la protection de l'environnement en sont des exemples frappants). Ainsi, l'EPT est une stratégie de développement essentielle pour améliorer la qualité de vie, notamment réduire la pauvreté, et les objectifs de l'EPT seront réalisés parallèlement à d'autres interventions, dans le cadre d'une vision intégrée du développement humain.

PROGRÈS ACCOMPLIS ET DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE D'EPT

3. Les progrès accomplis en ce qui concerne les six objectifs de l'EPT, adoptés en 2000, sont visibles, mais ces objectifs demeurent difficiles à atteindre¹. S'il y a eu des réalisations et des initiatives positives jusqu'à présent, les gouvernements et la communauté internationale ont pleinement conscience du défi à relever et du risque que les objectifs de l'EPT ne soient pas atteints partout dans le monde d'ici à 2015. Six ans après le Forum de Dakar, le premier de ces objectifs - l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 - n'a pas été atteint, ce qui montre bien la nécessité d'une action concertée encore plus vigoureuse.

¹ Le Plan ne décrit pas en détail l'état actuel de l'EPT dans le monde et n'analyse pas non plus les problèmes de fond que pose sa réalisation : ces aspects sont présentés de manière suffisamment documentée dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, publié annuellement, dont les données et analyses sont un aiguillon essentiel de l'action coordonnée qui est proposée dans le Plan d'action mondial.

Progrès accomplis en matière d'EPT depuis 2000 - principaux indicateurs

- Près de 20 millions de nouveaux élèves sont entrés à l'école primaire en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest.
- Quarante-sept pays ont atteint l'objectif de l'éducation primaire universelle.
- Les filles inscrites à l'école primaire sont plus nombreuses.
- L'augmentation du nombre d'élèves du secondaire est considérable - plus de quatre fois supérieure à celle du nombre d'élèves du primaire.
- La part des dépenses publiques d'éducation dans le revenu national s'est accrue dans quelque 70 pays (sur 110 étudiés).

4. La communauté internationale a consenti de plus gros efforts pour mobiliser de l'aide et des fonds en faveur de l'EPT, mais les ressources financières manquent toujours cruellement. Le montant de l'aide accordée à l'éducation de base devrait augmenter parallèlement à celui de l'aide globale mais il devrait être multiplié par deux pour atteindre les 7 milliards de dollars des États-Unis qui, selon les estimations, seraient nécessaires chaque année simplement pour parvenir à l'éducation primaire universelle et à l'égalité des sexes.

5. La communauté internationale se doit d'appuyer les efforts nationaux de la façon la plus efficace et la plus efficiente. Ce Plan est une mesure concrète en ce sens, l'objectif essentiel étant de travailler de concert avec les pays pour surmonter les obstacles qu'ils identifient dans la réalisation des objectifs de l'EPT.

Défis à relever d'urgence en matière d'EPT

- Donner aux enfants un bon départ : la protection de la petite enfance et l'éducation préprimaire prennent des formes différentes selon le contexte et le pourcentage d'enfants qui bénéficient d'un enseignement préprimaire formel n'évolue pas. Il est essentiel de mettre en place des politiques qui garantissent un environnement d'apprentissage précoce sain et stimulant afin que les enfants soient prêts à tirer le meilleur parti possible de leur scolarité lorsqu'ils entrent à l'école primaire. Les données relatives à l'enseignement préprimaire restent fragmentaires et il n'existe pas encore de cadre général permettant d'évaluer les niveaux de protection de la petite enfance.
- Accélérer l'accès à l'éducation formelle : il y a toujours environ 100 millions d'enfants non scolarisés en âge d'aller à l'école primaire, et 55 % d'entre eux sont des filles. Entre 1998 et 2002, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire n'a augmenté dans le monde que d'un point de pourcentage, passant de 83,6 % à 84,6 %. Pour atteindre ceux qui restent exclus de l'école, il ne suffira pas d'intensifier les efforts ; il faudra surtout adopter des approches différentes, adaptées à la situation particulière des groupes désavantagés.

- Instaurer la gratuité de l'éducation de base : il existe toujours des frais de scolarité dans l'enseignement primaire dans 89 des 103 pays étudiés. Ces frais et droits indirects de scolarité ont un impact disproportionné sur les chances des plus pauvres d'accéder aux possibilités d'apprentissage.
- Accorder toute l'attention voulue à l'alphabétisation des adultes : de véritables politiques d'alphabétisation doivent prévoir le renforcement des programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes et la mise en place d'un environnement très porteur, avec des crédits plus importants - à l'heure actuelle, les programmes d'alphabétisation ne reçoivent que 1 % des crédits budgétaires affectés à l'éducation. Les programmes doivent être adaptés aux besoins et motivations de la communauté locale et être dotés de matériels d'apprentissage adéquats et de personnel dûment formé. Un bon programme d'alphabétisation utilise la langue que les apprenants connaissent déjà et leur propose d'apprendre les autres langues dont ils ont besoin.
- Assurer l'égalité des sexes par l'éducation : 76 des 159 pays étudiés n'avaient pas atteint l'objectif de l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire en 2002 et les mesures prises pour garantir un même taux de scolarisation des filles et des garçons n'étaient pas suffisantes pour atteindre cet objectif dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005. Sur les 100 millions d'enfants non scolarisés, 55 % sont des filles, et 64 % des adultes analphabètes sont des femmes. Il est absolument nécessaire de s'attaquer aux obstacles actuels à l'accès des filles à l'école et aux questions relatives à l'égalité des sexes dans l'environnement scolaire. Bien que l'action à mener en priorité concerne les filles et les femmes, les régions où les garçons sont désavantagés ne doivent pas être négligées.
- Améliorer la qualité de l'éducation : être scolarisé ou inscrit dans un programme d'apprentissage pour adultes n'aura d'effet positif que si l'enseignement dispensé est de qualité et permet l'acquisition de connaissances et de compétences utilisables. La présence d'enseignants bien formés capables d'employer diverses stratégies pédagogiques est une condition sine qua non d'un apprentissage de qualité. La formation initiale et continue des enseignants est une priorité pour obtenir des résultats durables en matière d'apprentissage. D'autres points méritent que l'on y prête attention : qualité et quantité adéquates des matériels d'apprentissage ; utilisation des langues appropriées dans l'enseignement, en particulier de la langue de l'apprenant dans l'enseignement initial ; durée adéquate de l'enseignement et accent mis sur l'aptitude à lire et à écrire comme moyen d'apprentissage ; le fait que les écoles sont propres, sûres et adaptées aux besoins des enfants et bien dirigées compte également pour beaucoup dans l'offre de possibilités d'apprentissage de qualité.

LA DYNAMIQUE ET LES PERSPECTIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL

6. Ce Plan d'action global intervient à un moment où la dynamique et les perspectives au niveau international sont particulièrement propices dans le contexte plus large du développement de l'EPT. L'année 2005 a été marquée par des avancées importantes et des engagements ambitieux en faveur du développement mondial, entre autres une meilleure prise en compte des questions liées au développement dans la dynamique géopolitique, ainsi que des engagements spécifiques de versement de nouvelles aides. L'éducation en général et l'EPT en particulier sont un volet central de ces engagements.

7. Le Sommet mondial qui a eu lieu en septembre 2005 a donc évalué les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et il a réaffirmé le statut de l'EPT en tant qu'élément clé de l'effort global de développement. Les pays du G-8 et d'autres donateurs se sont engagés à accroître le volume de l'aide de quelque 50 milliards de dollars par an d'ici à 2010 (alors qu'en 2004 le montant total de l'aide bilatérale était de l'ordre de 80 milliards de dollars). Le G-8 a également décidé d'annuler la totalité de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTE) éligibles et a approuvé l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT. Les conclusions de la Commission pour l'Afrique créée à l'initiative du Royaume-Uni ont mieux mis en évidence les besoins de cette région en matière d'EPT et elles sont assorties de recommandations précises concernant les domaines où il faut concentrer les investissements. Le Consensus de Monterrey, accord qui prévoit des engagements de financement tant pour les pays donateurs que pour les pays en développement, reste le cadre à l'intérieur duquel l'aide est fournie. En outre, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'harmonisation avec les bailleurs de fonds, adoptée en mai 2005, ouvre la voie à de nouvelles modalités d'alignement de l'aide sur les stratégies nationales de développement. Le Plan d'action fait du leadership national un pilier de la mise en œuvre des principes d'alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales et de renforcement de la coopération entre les partenaires de l'EPT.

8. La réforme des Nations Unies s'est également accélérée en 2005 - des mesures ont été prises dans le système des Nations Unies pour répondre aux critiques pointant des chevauchements, des doubles emplois, l'inefficacité et la concurrence entre institutions. Pour parvenir à plus de cohérence au sein du système, le Plan d'action global reprend, et met en pratique, les recommandations appelant à une plus grande coopération et une meilleure efficacité entre les organismes des Nations Unies qui sont au cœur de la réforme des Nations Unies. Le plan d'action relatif à la Déclaration du Millénaire, aux OMD et à d'autres objectifs internationaux de développement pour 2006-2008, adopté par le Groupe des Nations Unies pour le développement, entend réaffirmer la ferme volonté des organismes du système et l'urgence [...] de saisir l'occasion historique qui se présente d'améliorer l'existence des populations pauvres et marginalisées tout en démontrant la valeur et l'efficacité du système des Nations Unies dans la coopération pour le développement. Ce sont les mêmes préoccupations qui sous-tendent le Plan d'action global, l'instrument qui permettra dans le domaine de l'éducation, de mieux coordonner les approches entre les cinq organisations qui ont convoqué les réunions internationales sur l'EPT de Jomtien et de Dakar (appelées ci-après « les initiateurs de l'EPT ») et ultérieurement entre toutes les parties prenantes. Le Plan du GNUD harmonise ensuite l'action à mener dans le domaine de l'éducation avec le Plan d'action global, qui offre un cadre international, soulignant que toute action de suivi dans l'éducation de base s'inscrira dans le cadre du Plan d'action global à venir en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT, dont l'approche stratégique et opérationnelle cadre parfaitement avec le Plan d'action du GNUD. Parallèlement, ce plan sera l'occasion, dans le secteur de l'éducation, de mettre en œuvre les principes d'efficacité de l'aide et d'harmonisation entre les bailleurs de fonds énoncés dans la Déclaration de Paris.

RENFORCER LES ENGAGEMENTS

9. Depuis la tenue du Forum mondial sur l'éducation à Dakar en 2000, les gouvernements ont renforcé leurs engagements en vue de la réalisation de l'EPT en affirmant leur leadership et en exprimant une plus ferme volonté. Les organismes bilatéraux et multilatéraux (les cinq initiateurs de l'EPT et d'autres organisations²) sont en train d'accroître le volume de l'aide et de développer la coopération technique, et l'EPT a une plus grande visibilité dans les programmes de développement. Des initiatives internationales d'une autre nature mais ayant des objectifs similaires, ainsi que des actions ciblées visant des aspects précis du programme de l'EPT permettent déjà l'affectation de l'aide internationale ; l'EPT s'appuie également sur des relations privilégiées avec des réseaux de la société civile³. L'action globale dans le domaine de l'EPT revêt de multiples formes - comme il est indiqué ci-après ; le Plan d'action global offre un cadre permettant de mieux coordonner la mise en œuvre au niveau national :

- Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : celle-ci renforce le programme de l'EPT en focalisant l'attention sur les contenus, les processus et la qualité de l'apprentissage. Elle permet à l'EPT de promouvoir des valeurs telles que la paix, l'égalité et le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'environnement et la diversité culturelle dans tous les aspects de l'éducation et les formes qu'elle revêt - dotant ainsi les citoyens et la société à laquelle ils appartiennent des moyens d'assurer leur développement de façon durable.
- Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) : en parfaite conformité avec les objectifs de l'EPT, cette décennie mobilise les acteurs nationaux et internationaux afin que tous, en particulier les adultes analphabètes ou semi-alphabètes, aient accès à des programmes d'alphabétisation, ce qui est indispensable pour s'instruire et participer à la vie de la société. La Décennie favorise aussi la création d'environnements propices à l'instruction.
- Au niveau régional, la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique donnera une nouvelle impulsion à l'EPT.
- Le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005, pour donner suite à la décennie consacrée à ce thème, et il est coordonné par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'UNESCO. Son objectif est de promouvoir une éducation de qualité fondée sur les droits, dans laquelle le système éducatif est orienté vers la citoyenneté démocratique, la promotion de la non-violence et de la paix, l'élimination des stéréotypes, la promotion de la cohésion sociale et le respect de la dignité humaine.

² Les autres partenaires qui ont pris des engagements en faveur de l'EPT sont notamment les suivants : (1) l'Union interparlementaire (UIP) qui mobilise les parlementaires pour promouvoir l'EPT, la législation sur l'éducation et les budgets qui lui sont alloués ; (2) le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le **Conseil des droits de l'homme**, notamment le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels**, le **Comité des droits de l'enfant** et le **Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation** qui s'occupe de la question du droit à l'EPT ; (3) l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui s'intéresse au travail des enfants et au statut des enseignants ; (4) le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui s'occupe de l'éducation pour les réfugiés et les enfants déplacés ; (5) l'Organisation mondiale de la santé (OMS) responsable de l'éducation dans le domaine de la santé (notamment de la prévention du VIH/SIDA) ; (6) le Programme alimentaire mondial (PAM) à travers son programme d'alimentation scolaire ; (7) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui encourage l'éducation environnementale.

³ Les liens entre l'EPT, les OMD, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation sont expliqués dans la brochure intitulée *Liens entre les initiatives globales en matière d'éducation (L'éducation pour le développement durable en action)*, Dossier technique n° 1 - 2005, UNESCO, Paris.

- L'Initiative des pays de l'E-9 : les neuf pays en développement à forte population - Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan - sont confrontés à de nombreux défis qui leur sont communs. Les pays de ce groupe, où la tâche est difficile car ils ont des besoins immenses en matière d'EPT, peuvent partager l'expérience qu'ils ont acquise en cherchant des solutions.
- Les partenariats avec la société civile : un grand nombre d'organisations de la société civile et d'ONG coopèrent dans le cadre de partenariats. Les réseaux de sensibilisation, de groupes de pression et d'échange d'information interagissent avec les autres partenaires internationaux de l'EPT en même temps qu'ils agissent au niveau national. La Campagne mondiale pour l'éducation et la Consultation collective des ONG sur l'EPT sont deux groupements clés.

10. D'autres initiatives et partenariats appuient l'EPT dans des domaines spécifiques et joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du *Plan d'action global*. Ils offrent un cadre à l'expression d'aspects précis du mouvement en faveur de l'EPT et sont indispensables pour la coordination de l'action. Citons parmi eux :

- L'UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles) : lancée en 2000 à la faveur du Forum mondial sur l'éducation, elle est coordonnée par l'UNICEF et vise à combler le fossé entre les sexes de façon que, partout, les filles aient une chance égale d'être scolarisées, de réussir à l'école et d'utiliser ce qu'elles auront appris.
- L'IMOA (Initiative de mise en œuvre accélérée) : l'IMOA a été créée pour remédier aux insuffisances de l'enseignement primaire dans quatre domaines : les ressources, les capacités, les données et les politiques. Les donateurs fournissent un soutien financier et technique renforcé et coordonné, selon des procédures transparentes et fiables, et en contre partie les pays partenaires donnent la priorité à l'enseignement primaire dans leur action au niveau national et élaborent des plans rationnels pour leur système d'éducation national. L'IMOA, qui amène les donateurs, la société civile et les pays en développement à s'unir pour atteindre les mêmes objectifs, améliore l'efficacité de l'aide en renforçant la collaboration, l'alignement et l'harmonisation entre donateurs.
- L'ONUSIDA constitue le cadre multilatéral de l'action en faveur de l'éducation relative au VIH/SIDA. L'Équipe de travail inter-institutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation et EDUSIDA ont respectivement comme objectif de coordonner les activités en mettant en rapport les organismes concernés pour former des réseaux et de fournir un soutien individuel aux pays.

11. L'annexe 2 donne des précisions sur ces initiatives et d'autres activités.

FINALITÉ DU PLAN D'ACTION GLOBAL

12. Afin de consolider les acquis de ces initiatives internationales et de faire face aux défis que l'EPT continue de poser, le Groupe de haut niveau sur l'EPT réuni à Brasilia et le Conseil exécutif de l'UNESCO⁴ ont souhaité une clarification des rôles et des responsabilités entre les principaux partenaires internationaux de l'EPT et une définition plus précise des objectifs. Le Plan d'action global a été élaboré pour répondre à cette demande et des consultations au sein des instances s'occupant de l'EPT avec un large éventail de partenaires de l'EPT ainsi qu'un dialogue approfondi entre les initiateurs de l'EPT ont permis de formuler et d'affiner le Plan.

13. Le Plan a quatre finalités essentielles :

- servir de point de départ pour redynamiser les efforts de l'ensemble des acteurs de l'EPT dans le but de réaliser les six objectifs de l'EPT d'ici à 2015 ;
- servir de cadre au renforcement de la coopération entre les partenaires internationaux de l'EPT pour accroître la complémentarité de leurs activités ;
- affirmer le rôle de chef de file et la mission de coordination de l'UNESCO dans l'EPT ;
- fixer les orientations stratégiques en faveur de l'EPT que les initiateurs de l'EPT s'engageront à suivre au cours des dix années à venir.

14. Les partenaires de l'EPT à tous les niveaux s'accordent à reconnaître qu'au centre de l'action visant à atteindre les objectifs de Dakar, il y a le pays - avec un leadership gouvernemental affirmé, un plan bien conçu pour le secteur de l'éducation et l'engagement de tous les partenaires autour de ce plan - « *un pays, un plan* ». Les plans nationaux établis pour le secteur de l'éducation constitueront le cadre de la planification et du soutien international ; les priorités de l'EPT seront définies à l'intérieur de ces plans, en se plaçant aussi dans le cadre plus large des stratégies nationales de développement.

15. Le Plan d'action global se situe au niveau international, car c'est à ce niveau que l'on réclame avec insistance et de façon pressante la coordination de l'action pour améliorer l'efficacité de l'EPT sur le terrain, dans chaque pays. Les chevauchements des rôles ou des activités, les conseils contradictoires donnés aux gouvernements, de même que le manque de communication ou de transparence chez les partenaires sont quelques-uns des problèmes qu'une meilleure coordination aiderait à résoudre. Cela signifie qu'une organisation multilatérale compétente et disposée à le faire devrait assurer la coordination, sous quelque forme que ce soit, la plus utile au niveau national, sous la direction du gouvernement. La définition précise des rôles à cet égard contribuera à la mise en œuvre effective du Plan au niveau des pays. L'UNESCO assurera la coordination à l'échelon international, mais elle ne le fera au niveau national que si cela est possible ou indiqué.

⁴ Le Cadre d'action de Dakar (par. 19) appelle l'UNESCO à continuer « d'assumer le rôle qui lui a été confié, d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur collaboration ... ».

Utilité du Plan d'action global

Ce Plan constitue :

Une base pour la coopération au niveau international, qui précise les limites des domaines d'action et les responsabilités respectives.

Un texte de référence pour structurer le dialogue au niveau national entre les partenaires de l'EPT, de sorte que le soutien apporté au leadership national et à la mise en œuvre de l'EPT soit adapté, efficace et efficient et tire parti de l'avantage comparatif évident de chaque organisme.

16. Le Plan d'action global est un document dynamique et évolutif qui doit rester un outil souple permettant de maintenir le dialogue dans des circonstances qui changent. Il donne aux initiateurs de l'EPT et aux autres parties prenantes un moyen de renouveler leur engagement et d'accroître leur soutien en faveur du leadership national de l'EPT. La valeur du plan s'appréciera en partie à son incidence sur l'action collective et à la mesure dans laquelle chaque partenaire de l'EPT l'intégrera dans son propre processus de planification.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ACTION MONDIALE

Pays ayant les besoins les plus grands

17. Les éditions successives du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* ont dressé la liste des pays qui n'atteindront sans doute pas les objectifs de l'EPT d'ici à 2015, en particulier s'agissant de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation des adultes et de l'égalité des sexes. La plupart de ces pays sont situés en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans la région arabe. Les pays en situation d'après-catastrophe ou d'après-conflit ont également des besoins très importants en matière d'EPT, et les indicateurs pertinents y sont souvent en baisse. L'aide extérieure, sous forme de financement ou autre, ne parvient pas nécessairement à ces pays, à cause de leur faible capacité institutionnelle, des incertitudes de leur situation et des difficultés de la planification à long terme. Quant aux donateurs, des priorités sélectives et des questions d'ordre politique peuvent les empêcher d'investir dans ces pays.

18. Un plan d'action au niveau international n'aura de sens que dans la mesure où il permettra d'accomplir des progrès plus rapides, plus solides et plus durables vers la réalisation des objectifs de l'EPT au niveau national⁵. Il doit donc répondre à trois préoccupations essentielles :

- en premier lieu, les actions concerneront tous les pays en développement ayant des besoins en matière d'Éducation pour tous, une attention particulière étant accordée à ceux qui sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'EPT ;
- en deuxième lieu, il est tout aussi important de répondre aux besoins des groupes défavorisés au sein des pays, où qu'ils se trouvent. Il existe de tels groupes dans tous les pays, dans toutes les régions du monde, et l'EPT ne deviendra une réalité que lorsque leurs besoins spécifiques auront été satisfaits. L'élaboration de plans spécifiques d'action internationale donnera donc la place et la priorité voulues à la prise en compte de la diversité ;

⁵ Dans sa mise à jour récente de la Stratégie du secteur de l'éducation (ESSU - 2005), la Banque mondiale fait écho à cette position : « La recommandation primordiale de la Stratégie est que l'aide de la Banque doit être adaptée au projet de chaque pays et conçue de manière à maximiser les chances de le concrétiser ».

- en troisième lieu, une compréhension bien documentée du contexte socioculturel général est essentielle pour déterminer les modalités d'apprentissage et de prestation des services éducatifs qui sont appropriées, en particulier pour les groupes défavorisés. Il faudra peut-être envisager des solutions qui rompent avec les systèmes scolaires en place et des innovations audacieuses pour garantir véritablement l'accès de tous à l'éducation.

Le programme de l'EPT dans son intégralité

19. Il est urgent, six ans après Dakar, de centrer l'action sur la totalité de l'EPT - les six objectifs qui, ensemble, constituent le programme de l'éducation de base, lequel « s'attache à exploiter les talents et le potentiel de chaque personne et à développer la personnalité des apprenants, afin de leur permettre de mener une vie meilleure et de transformer la société dans laquelle ils vivent » (UNESCO 2000, p. 8)⁶. Pour ce faire, il faut notamment réaffirmer la vision de l'éducation comme droit de l'être humain et comme élément indispensable au plein épanouissement du potentiel de chaque personne. L'éducation n'est pas seulement le « logiciel » du développement socioéconomique, c'est aussi elle qui donne aux individus les moyens de tirer le meilleur parti possible des nouvelles possibilités que la réduction de la pauvreté pourra offrir.

Harmonisation de l'action

20. Il est donc nécessaire de cibler l'engagement international, les énergies et les ressources, de manière à répondre efficacement aux besoins qui se font encore sentir au niveau national en matière d'Éducation pour tous. L'EPT mobilise de nombreux partenaires, dont des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et des ONG, des groupements et des alliances de pays, des banques de développement et des organismes d'aide bilatérale ainsi que des représentants du secteur privé. En tant qu'institution spécialisée dans l'éducation au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO est chargée de la coordination de l'action internationale à l'appui de l'EPT.

21. Un plan d'action collective global doit à terme produire des résultats au niveau des pays, conformément aux priorités des gouvernements. Ces résultats se reflèteront dans l'amélioration des indicateurs de l'EPT. Dans cette perspective, le Plan vise à renforcer les aspects suivants de la coopération, en se fondant sur l'expérience croissante acquise dans le monde :

- **engagement en faveur de l'éducation** : rehausser le profil de l'éducation en tant qu'élément clé du développement du potentiel de chaque individu dans le cadre du développement durable ;
- **cohérence des politiques** : mieux faire concorder les actions avec les priorités grâce à un dialogue plus dynamique entre les partenaires et avec les gouvernements ;
- **convergence des stratégies** : échanger des informations sur ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas dans un esprit d'apprentissage mutuel et dans le souci d'adopter et de diffuser les bonnes pratiques ;
- **coordination entre organisations** : rechercher une coopération plus efficace entre les initiateurs de l'EPT au niveau des pays, en coordonnant l'action des gouvernements avec celle des partenaires de l'EPT au sens plus large, et une utilisation plus rationnelle des ressources grâce à des mécanismes d'harmonisation entre les bailleurs de fonds ;

⁶ UNESCO, 2000. *Cadre d'action de Dakar - L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Paris, UNESCO.

- **actions complémentaires** : éviter le chevauchement des activités et des investissements et veiller à la reconnaissance réciproque des avantages comparatifs et des points forts.

COORDINATION GLOBALE

22. Les sections ci-après exposent le contenu et les résultats de la coordination globale à l'appui des efforts nationaux, dont les initiateurs de l'EPT seront responsables et dont ils devront rendre compte. Il y a deux domaines dans lesquels la coordination doit être efficace :

- l'amélioration du soutien apporté à l'action nationale pour donner au pays les moyens d'agir dans le domaine de l'EPT par des interventions coordonnées, tirant parti au mieux de l'avantage comparatif de chaque institution et évitant le chevauchement des activités. Dans ce domaine, l'accent est mis sur la coordination de l'action au sein des institutions ;
- l'amélioration de la coordination et du leadership au niveau global, pour maintenir le dynamisme politique et assurer la cohérence et la complémentarité des activités des initiateurs de l'EPT et autres acteurs internationaux. Dans ce domaine l'accent est mis sur la coordination nécessaire pour faciliter une action harmonisée.

Dans les sections ci-après, les activités et leur calendrier de mise en œuvre sont indiqués dans des encadrés grisés

AMÉLIORATION DU SOUTIEN À L'ACTION MENÉE AU NIVEAU NATIONAL

23. Le leadership gouvernemental est l'élément central de la coordination de l'EPT au niveau national, en ce qu'il rassemble les parties prenantes autour d'un plan national dans le secteur de l'éducation. Le *Plan d'action global* vise à utiliser et renforcer les cadres qui existent et peuvent faciliter la coordination, tels que les instances de l'EPT, les processus du système des Nations Unies (BCP/PNUAD, équipe de pays des Nations Unies), les groupements d'organismes de financement (formés autour des SRP, des approches sectorielles et de l'IMOA), et autres réseaux. Les forums régionaux peuvent également être utiles pour améliorer la coordination à l'appui de l'action entreprise à l'échelon national.

24. Chaque organisation a des façons de travailler qui lui sont propres et qui déterminent la nature de ses relations avec les pouvoirs publics. En exerçant leur leadership, les gouvernements nationaux devront être au fait des différentes pratiques et façons de travailler des institutions. Il est également essentiel que celles-ci se montrent coopératives et apportent leur soutien. Ce n'est que dans ces conditions que la coordination débouchera sur une coopération complémentaire et harmonisée. Les domaines d'action conjointe à l'appui des initiatives nationales sont les suivants :

Appui au leadership national

25. Les stratégies de développement national, qu'elles relèvent de la SRP ou d'un plan national, resteront au centre de toute l'assistance en matière de planification. Il est capital de renforcer le leadership national dans le domaine de l'EPT afin de mieux harmoniser l'aide internationale au niveau national et d'assurer la cohérence de la planification à long terme et de la définition des priorités.

Les initiateurs de l'EPT inspireront l'élaboration et la mise en œuvre du BCP/PNUAD afin d'en faire un processus cohérent d'intégration des programmes multilatéraux, y compris dans le domaine de l'éducation, de l'appui des stratégies nationales de développement. Ils s'emploieront également à orienter en ce sens les SRP et autres stratégies nationales de développement.

26. Le soutien doit prendre la forme d'un dialogue constructif qui accroît la capacité du pays d'identifier les obstacles à la réalisation de l'EPT, de formuler des politiques et d'en évaluer les incidences, d'adopter de bonnes pratiques et des stratégies appropriées, et d'inscrire l'action en faveur de l'EPT dans le cadre plus large des tendances et des perspectives internationales.

27. Le soutien multilatéral à l'action nationale en faveur de l'EPT sera apporté dans le cadre plus général des accords de coopération conclus pour le processus BCP/PNUAD et des efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en vue d'harmoniser le travail des organismes des Nations Unies. Il faudra donc que l'éducation soit fermement et régulièrement inscrite à l'ordre du jour des processus BCP/PNUAD.

28. La deuxième Décennie de l'éducation en Afrique, dans le cadre de l'Union africaine, constitue un exemple d'initiative politique autour de laquelle les organismes internationaux planifieront leur aide et définiront leurs rôles respectifs.

Développement des capacités

29. Pour réaliser les objectifs de l'EPT, il faut disposer des moyens adéquats, aussi bien aux niveaux scolaire et communautaire qu'en ce qui concerne la formation des enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur ou encore la capacité administrative dans les ministères de l'éducation. Les parties prenantes à l'EPT sont convenues de l'importance cruciale du développement des capacités comme fondement du progrès. En particulier, le développement des capacités permettra de renforcer les expériences réussies, de mieux utiliser les capacités et d'adopter de bonnes pratiques.

Élaborer une approche intégrée du développement des capacités, ainsi qu'un processus de mise en œuvre - une initiative conjointe des initiateurs de l'EPT.

30. Cette approche vise spécifiquement à trouver des moyens d'identifier et de hiérarchiser conjointement les besoins en matière de développement des capacités des parties prenantes nationales à l'EPT, en privilégiant résolument l'impact à l'échelon infranational et local et en s'attachant à éviter les chevauchements et les doubles emplois dans les activités de renforcement des capacités. Elle visera aussi à étudier comment mobiliser des ressources (assistance technique, financement), harmoniser la programmation dans le domaine du développement des capacités, à l'appui du plan national d'éducation, et exploiter les avantages comparatifs respectifs des organismes internationaux. Au-delà du développement de la capacité technique, trois principes sont fondamentaux :

- permettre aux pays de coordonner les contributions au développement des capacités, notamment de négocier les modalités et prestataires qu'ils préfèrent ;
- concevoir les activités de développement des capacités de manière à ce qu'elles accroissent toujours les ressources propres des pays en la matière, dans tous les domaines de compétence ;
- mettre en place des institutions solides et compétentes.

31. Les domaines clés dans lesquels les capacités pourraient être développées seraient notamment les suivants :

- le lancement et la gestion du cycle de programmation, y compris la recherche, la planification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de stratégies aux échelons national et infranational. Il s'agira entre autres de permettre aux pays de développer des capacités au niveau local en vue de recueillir et d'analyser des données pertinentes qui seront utilisées pour les processus de décision décentralisés ;
- la gestion des ressources humaines et financières aux échelons national et infranational, notamment le maintien du professionnalisme et de l'engagement des enseignants et une réelle responsabilisation en matière de budgétisation et de dépenses ;
- la prise en compte des initiatives réussies à l'échelon infranational et la recherche de moyens de les élargir aux niveaux provincial et national ;
- une amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'élaboration des programmes, et le recours à des pédagogies plus efficaces - en accordant une attention particulière aux instituts de formation initiale des enseignants, aux possibilités de formation en cours d'emploi et à l'apprentissage ouvert et à distance ;
- un élargissement des possibilités d'apprentissage communautaire pour tous les groupes d'âge, en encourageant et en équipant des instances participatives des parties prenantes au niveau local.

Communication et sensibilisation

32. L'EPT est l'affaire de tous, des parents au président, de la salle de classe au Conseil des ministres, du paysan au bailleur de fonds. Seule une communication appropriée permettra de faire en sorte que toutes les parties concernées deviennent des acteurs engagés dans la réalisation des six objectifs de Dakar. Une action de sensibilisation à la place de l'éducation dans le développement, à la réalisation des objectifs de l'EPT comme condition *sine qua non* de la poursuite des OMD et enfin au droit de tout être humain à l'apprentissage et à l'éducation devra figurer au cœur des stratégies de communication.

En s'appuyant sur leur vaste expérience, les initiateurs de l'EPT élaboreront des plans de communication médiatique et de sensibilisation dans le but de soutenir la réalisation, à l'échelle nationale, de chacun des six objectifs de l'EPT et de rattacher ces objectifs aux grands engagements pris en matière de développement.

33. Pour atteindre ces objectifs, six domaines clés au moins méritent de retenir l'attention :

- les partenariats avec les médias accordant une place centrale à l'EPT - ses succès, ses difficultés, les résultats obtenus et les liens qui la rattachent aux objectifs du développement en général ;
- un partage dynamique de l'information entre les organismes, que ce soit d'institution à institution ou de personne à personne, et une harmonisation entre les différents organismes des messages en faveur de l'EPT ;
- un engagement et un soutien permanents en faveur de la Semaine annuelle de l'EPT, événement phare des efforts de sensibilisation à l'échelle mondiale ;

- des efforts de sensibilisation à l'échelle nationale pour inciter la collectivité à s'engager davantage en faveur de l'EPT ;
- des références à l'action des différents organismes en matière d'EPT dans les documents et les matériels destinés au public et des liens clairs entre les sites Web ;
- la publication par chacun des organismes de matériels d'information sur l'EPT qui soient dynamiques et complémentaires.

Mobilisation des ressources

34. En vertu de l'engagement pris dans le Cadre d'action de Dakar, des ressources seront mises à disposition chaque fois que des plans crédibles seront en place. L'aide bilatérale, l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT et d'autres sources de financement ont mobilisé des fonds supplémentaires et se sont engagées à faire encore davantage ; dans certains contextes, le secteur privé apporte diverses contributions. Il n'en reste pas moins que les fonds disponibles sont très insuffisants pour atteindre la totalité des objectifs de l'EPT et qu'il est indispensable de poursuivre l'effort financier.

Les initiateurs de l'EPT continueront d'exhorter les gouvernements à consacrer 6 % au moins du revenu national à l'éducation, y compris l'éducation de base, et de faire pression sur les bailleurs de fonds pour que, d'ici à 2010, une part sensiblement plus importante de l'aide publique au développement supplémentaire qu'ils se sont engagés à apporter, soit affectée à l'éducation de base⁷.

35. L'essentiel du financement de l'EPT proviendra des budgets nationaux ; il importe donc d'encourager les gouvernements à accroître la part des crédits budgétaires affectés à l'éducation en général et à l'éducation de base en particulier, conformément aux besoins. Par ailleurs, l'aide extérieure, qui est indispensable à la réalisation des objectifs de l'EPT dans de nombreux pays en développement, notamment dans les pays à faible revenu, peut avoir pour effet de stimuler l'élaboration des politiques et de susciter d'autres initiatives de financement. De nouvelles annonces de contributions au développement, de même que les nouvelles promesses d'annulation de la dette, augurent bien de l'augmentation des ressources allouées au développement en général. L'éducation doit en être l'une des principales bénéficiaires. Outre la nécessité de faire de l'EPT l'une des priorités des grands groupements internationaux, il importe de faciliter la mobilisation des ressources par tous les moyens disponibles. Parallèlement à l'aide, il convient de recourir à d'autres mesures telles que l'annulation de la dette (PPTE et autres arrangements), la conversion de la dette et les partenariats public-privé. Les initiateurs de l'EPT doivent multiplier leurs efforts pour exposer clairement le programme de l'EPT à la faveur des sommets et des grandes conférences internationales et le défendre lors des réunions techniques, scientifiques et de planification consacrées à l'aide au développement.

De nouvelles recherches seront entreprises afin de déterminer l'ampleur du déficit de financement de l'EPT, en mettant l'accent sur un suivi et une réévaluation périodiques, pour faciliter l'évaluation du coût des plans nationaux d'éducation et celle des besoins à l'échelle mondiale.

⁷ En 2003, l'APD bilatérale affectée à l'éducation de base représentait 2 % environ du montant total de l'aide bilatérale. (*Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006*, p. 112 et 113).

36. Le financement extérieur nécessaire à la réalisation de l'objectif 2 de l'EPT (enseignement primaire, plus l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire ciblée dans l'objectif 5) a été estimé à 7 milliards de dollars des États-Unis par an⁸. Le coût total de la réalisation de l'objectif de l'alphabétisation des adultes devrait s'établir à 2,5 milliards de dollars par an. Il n'y a guère ou pas de chiffres pour les autres objectifs. La mobilisation des ressources pour chacune des composantes du programme de l'EPT et pour ce programme dans son intégralité exige des estimations plus précises.

Les initiateurs de l'EPT s'emploieront à accroître les ressources affectées à l'EPT par le biais de mécanismes financiers existants ou novateurs. Il s'agit notamment de faire en sorte que d'ici à la fin 2008, l'IMOA serve de vecteur de l'aide financière pour 60 pays au moins et que les liens entre les fonds acheminés par ce moyen et l'aide bilatérale accrue aient été clarifiés.

37. Dans la recherche de financements extérieurs accrus en faveur de l'EPT, la Banque mondiale jouera un rôle clé, à la fois en canalisant les ressources et en suscitant d'autres apports de fonds, de nature essentiellement bilatérale. L'IMOA assure un capital d'amorçage et des ressources destinées au renforcement des capacités à un certain nombre de pays, initiative qui devrait être étendue à d'autres pays. Les fonds de l'IMOA devraient susciter un financement plus important, à plus long terme et plus prévisible. Une fois l'aide mieux coordonnée par les autorités nationales et impulsée par les priorités nationales, l'IMOA peut devenir un vecteur du financement des objectifs de l'EPT au-delà du ciblage initial sur l'enseignement primaire (avec certains éléments comme l'égalité des sexes et la qualité de l'éducation).

Les initiateurs de l'EPT plaideront en faveur du renforcement de l'aide financière extérieure ciblée sur la réalisation des objectifs de l'EPT relatifs à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation et à la protection de la petite enfance et aux programmes d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante et de formation professionnelle à l'intention des jeunes ; l'IMOA, l'aide bilatérale et d'autres sources de financement seront étudiées.

38. Les estimations actuelles des fonds nécessaires pour l'EPT ne portent pas sur les six objectifs et ne tiennent pas non plus compte dans leur globalité des liens qui rattachent le coût de l'ensemble du programme d'EPT à celui de la réalisation des OMD ou, plus généralement, de certains aspects du développement durable. La recherche des ressources nécessaires à la réalisation de chacun des six objectifs s'inscrira dans le processus plus vaste du financement du développement.

Les initiateurs de l'EPT travailleront avec les gouvernements à l'élaboration de politiques qui favorisent des partenariats forts entre le public et le privé à l'appui de l'EPT dans les pays où ces partenariats sont fragiles.

39. Un cadre clair pour l'élaboration des politiques s'appuiera sur l'expérience et les enseignements tirés des partenariats existants entre le public et le privé.

⁸ UNESCO, 2005. L'alphabétisation, un enjeu vital. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006. Paris, UNESCO. À titre de comparaison, en 2003, le montant de l'aide bilatérale affecté à l'éducation de base s'élevait à 1,16 milliard de dollars des États-Unis.

Utilisation efficace de l'aide destinée à l'EPT

40. L'engagement d'augmenter l'aide au développement étant pris partout dans le monde, il est essentiel que cette aide soit utilisée efficacement et perçue comme telle. L'efficacité se mesurera à des résultats concrets et visibles en matière d'amélioration des possibilités d'éducation et à l'effet des meilleurs résultats de l'apprentissage sur le développement socioéconomique. Elle se mesurera aussi à la réduction des coûts de transaction pour les bénéficiaires, au renforcement des capacités d'absorption et à l'utilisation plus rationnelle des ressources.

Conjointement avec le CAD/OCDE, les initiateurs de l'EPT travailleront à assurer l'efficacité de l'aide à l'échelle nationale : (1) en veillant à ce que le secteur de l'éducation soit pleinement intégré à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; (2) en utilisant l'IMOA comme instrument sectoriel du processus de mise en œuvre de cette déclaration au niveau national. La Banque mondiale jouera un rôle déterminant à cet effet.

41. Trois actions liées sont nécessaires à cet effet :

- une négociation active, coordonnée par les autorités gouvernementales, dans les instances nationales (forum de l'EPT, PNUAD, IMOA et autres) entre donateurs bilatéraux et organismes multilatéraux sur les principes régissant l'efficacité de l'aide ;
- la collecte et la systématisation des données relatives aux activités de tous les partenaires dans un pays donné, tant pour la planification que pour le suivi ;
- l'extension rapide de la coordination nationale entre donateurs aux pays ayant les besoins les plus pressants, puis à tous les pays, en l'élargissant à la totalité du programme de l'EPT et en la subordonnant aux priorités du développement national.

Étendre la portée du suivi de l'EPT

42. La mise en évidence et l'analyse des tendances de l'EPT grâce à un suivi systématique et détaillé aux niveaux national, régional et mondial facilitent la formulation des politiques en même temps qu'elles permettent de recenser les domaines négligés ou ceux qui soulèvent des difficultés. Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* fournit des données comparables au plan international : l'étape suivante consiste à développer le suivi aux niveaux national et régional.

Avec les initiateurs de l'EPT, les autres partenaires internationaux et les gouvernements nationaux, l'UNESCO coordonnera l'évaluation des progrès réalisés en matière d'EPT en 2006-2007 au niveau national, en vue d'élaborer des synthèses régionales et parallèlement à l'examen global effectué dans le Rapport mondial de suivi, ce travail s'inscrivant dans un processus d'évaluation et de recherche à plus long terme qui guidera les priorités nationales.

43. L'édition 2008 du Rapport mondial de suivi sur l'EPT passera en revue les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des six objectifs de l'EPT. En complément, les partenaires de l'EPT faciliteront les évaluations à l'échelon national, afin de repérer et d'analyser les disparités à l'intérieur même des pays de façon à améliorer les politiques et à élaborer de meilleurs indicateurs, ce qui permettra de mieux suivre la mise en œuvre de l'EPT. Les analyses nationales seront synthétisées dans des rapports régionaux. Dans le cadre de ce processus, on prêtera également attention à la nécessité de développer les capacités nationales de collecte et d'analyse de données

ventilées de façon plus fine, en mettant à profit l'expérience de l'ISU et ses liens avec d'autres institutions des Nations Unies et la Banque mondiale. Améliorer la qualité des données et veiller à ce qu'elles soient à jour seront également des préoccupations centrales. Les autres domaines qui retiendront l'attention sont l'évaluation des résultats de l'apprentissage et les retombées de l'éducation sur le développement.

44. Ces efforts s'inscriront dans un processus à long terme (5-7 ans) d'examen et de recherche. L'analyse des données étayera la planification prévisionnelle de l'UNESCO pour structurer l'action ultérieure en faveur de l'EPT, compte tenu des obstacles et des tendances recensés.

Travaillant en collaboration avec les initiateurs de l'EPT et les autorités nationales, l'UNESCO jouera un rôle de catalyseur pour la promotion puis la mise en œuvre d'un processus d'évaluation collégiale pour les institutions et les pays.

45. Étant donné que, de plus en plus, les institutions, tant multilatérales que bilatérales, travaillent de façon complémentaire dans le cadre de l'EPT, elles devraient aussi être en mesure d'évaluer leurs contributions mutuelles au plan international. Les données fournies dans le Rapport mondial de suivi seront utilisées pour les processus d'évaluation collégiale, qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau.

46. L'évaluation collégiale entre pays devrait examiner le cadre politique et institutionnel du soutien à l'EPT, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre dans le contexte local, en s'appuyant sur l'expérience du CAD/OCDE et de l'ADEA. Le groupe des pays de l'E-9 et les autres réseaux Sud-Sud offriront aussi un point de départ pour mettre en place l'évaluation collégiale ; des liens seront établis avec le processus plus large de suivi de l'efficacité de l'aide à l'échelon national, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

47. La mise en place d'une évaluation collégiale dans les pays disposés à recourir à cette procédure nécessiterait :

- l'élaboration d'un cadre d'évaluation convenu (buts, méthodes, instruments, processus et calendrier, contenu) aux fins de l'EPT ;
- la participation des groupements existants pour l'EPT au niveau national : forum pour l'EPT, alliances de la société civile, groupes de coordination des organismes de financement, etc. ;
- la volonté d'utiliser les résultats de l'évaluation collégiale pour réorienter les politiques et améliorer les pratiques.

AMÉLIORATION DE LA COORDINATION AU NIVEAU MONDIAL

48. La coordination internationale des activités en faveur de l'EPT est indispensable si l'on veut favoriser le soutien collectif à l'action nationale, qui est traitée dans la section précédente. Le Cadre d'action de Dakar a donné à l'UNESCO mandat pour coordonner, au plan international, le mouvement en faveur de l'EPT, ce qui implique de maintenir la dynamique, de renforcer la volonté politique et de veiller à ce que la coopération soit harmonieuse, que des échanges périodiques

s'instaurent et que la gestion des mécanismes de coordination soit efficace. Ces différents domaines d'action sont abordés dans la présente section⁹.

Maintenir la dynamique de l'EPT

49. À Dakar, en 2000, la communauté internationale a pris des engagements sur 15 ans : tout au long de cette période, l'élan collectif en faveur de l'EPT doit non seulement être maintenu mais, dans la mesure du possible, intensifié. Cela implique d'intervenir systématiquement pour que l'EPT demeure l'une des préoccupations dans les programmes mondiaux, régionaux et nationaux et de plaider pour qu'elle s'articule avec les priorités sociopolitiques plus larges.

L'UNESCO prendra l'initiative pour qu'il soit fait référence à l'EPT et au Plan d'action global dans les conclusions du Sommet du G-8, qui se tiendra à Saint-Pétersbourg en juillet 2006, et que l'EPT demeure inscrite à l'ordre du jour du G-8 dans les années qui suivent.

50. Les membres du G-8 constituent une force politique d'une importance capitale pour la promotion et la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015. L'UNESCO travaillera étroitement avec la Fédération de Russie, qui accueillera le Sommet en 2006, afin que l'EPT figure en bonne place à l'ordre du jour de cette réunion. Les relations avec le G-8 vont évoluer entre 2006 et 2015 à mesure que les échéances de l'EPT approchent et que les membres du G-8 voient un intérêt croissant à financer l'éducation dans les pays en développement ; ce processus sera harmonisé avec l'aspect financier du partenariat de l'E-9.

Les initiateurs de l'EPT agiront de concert pour intégrer les stratégies de sensibilisation et de mobilisation des médias développées par les principaux partenaires de l'EPT, en particulier l'UNESCO, l'UNICEF, l'IMOA et la Campagne mondiale pour l'éducation.

51. Les partenariats entre les protagonistes internationaux de l'EPT et les médias (journaux, télévision, radio et Web) constitueront un moyen majeur d'atteindre de vastes publics, de même qu'une large diffusion du Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Outre une grande visibilité internationale, il faut davantage de communication aux échelons national et régional, centrée plus particulièrement sur les bonnes pratiques et les innovations efficaces. La stratégie de communication en cours d'élaboration pour l'IMOA permettra d'intensifier les échanges sur les schémas de financement et des changements de politiques dans les systèmes éducatifs. L'action commune à l'échelon international améliorera la communication entre organismes - communication interne - dans le cadre du présent plan et, partant, assurera une meilleure promotion - communication externe - de l'EPT.

Les initiateurs de l'EPT se consulteront pour mettre au point un plan coordonné visant à ce que l'EPT continue de figurer en bonne place dans les programmes des instances politiques internationales.

52. Les initiateurs de l'EPT feront en sorte que l'éducation en général et l'EPT en particulier occupent une place plus importante dans l'ordre du jour des groupements tels que le Conseil économique et social, les organisations régionales, l'OCDE et de nombreuses autres instances dans

⁹ Les documents du Conseil exécutif de l'UNESCO 170 EX/8 (2004) et 171 EX/8 (2005) définissent le cadre dans lequel s'inscrivent ces responsabilités et ces objectifs.

lesquelles une action de sensibilisation permettra de préserver la place de l'EPT dans le programme global de développement ¹⁰.

Fonder les apports à l'élaboration des politiques sur les données factuelles et les recherches

53. À mesure que les situations, les tendances, les besoins et les contextes évoluent, il faut adapter les politiques en se fondant sur les données issues des travaux de recherche. Il incombe à la communauté internationale de signaler les domaines où les données sont insuffisantes ou dépassées et où il est nécessaire d'investir dans de nouvelles recherches.

Sous la coordination de l'UNESCO, les initiateurs de l'EPT définiront des priorités pour la recherche qui déboucheront sur des stratégies plus efficaces pour atteindre d'ici à 2015 les objectifs de l'EPT et ceux des deux décennies.

54. Les données fournies par le Rapport mondial de suivi et d'autres sources mettent en évidence les aspects à propos desquels des connaissances plus approfondies sont nécessaires pour guider les politiques et les engagements internationaux en faveur de l'EPT : quelle est l'ampleur de la pénurie d'enseignants dans le monde entier, par exemple. Dans les réunions et manifestations consacrées à l'EPT, et selon d'autres modalités, les questions appelant des recherches plus poussées seront recensées et des mesures seront prises pour leur apporter des éléments de réponse. La définition des secteurs clés, en particulier s'agissant des pays les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'EPT, tiendra compte dans toute la mesure possible des résultats des recherches déjà menées ; la coopération avec les instituts et les universités facilitera ces travaux.

Coopération Sud-Sud

55. D'ores et déjà, la coopération Sud-Sud offre des possibilités d'échanges et d'enrichissement mutuel grâce à l'éventail de tribunes et de mécanismes mis en place. Toutefois, une approche plus systématique et plus large sera nécessaire pour que ces possibilités se traduisent par un apport et des investissements spécifiques, en partie avec l'appui des pays donateurs.

D'ici au milieu de l'année 2007, les initiateurs de l'EPT prendront des mesures spécifiques pour renforcer et relier les réseaux existants de coopération Sud-Sud pour l'EPT.

56. La coopération entre pays en développement du Sud présente l'avantage particulier de permettre un échange d'expériences entre les pays qui se trouvent face à des défis, des possibilités ou des contraintes analogues. Les réseaux régionaux et interrégionaux, notamment les pays de l'E-9, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC), le Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM), constituent des moyens de renforcer la coopération dans le domaine de l'EPT. Lors de la Réunion ministérielle d'examen qui a eu lieu à Monterrey en février 2006, les pays de l'E-9 se sont engagés à continuer de rechercher des solutions à leurs propres problèmes en matière d'EPT ainsi qu'à utiliser leur expertise pour aider les pays en développement moins bien placés qu'eux à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous. Ce partenariat, et d'autres partenariats Sud-Sud, aideront à enseigner et à apprendre les meilleures pratiques, à renforcer les institutions, à trouver de nouvelles formes de financement, à renforcer les capacités et à innover à l'aide des TIC pour répondre aux besoins très divers des pays en développement, et tout

¹⁰ Voir le calendrier de l'Annexe I pour une liste non exhaustive des réunions éventuelles à l'ordre du jour desquelles l'EPT devrait figurer.

d'abord de ceux qui sont les plus démunis. En outre, l'UNESCO s'efforcera, avec des partenaires, d'étudier l'appui financier que les pays développés peuvent donner à la coopération Sud-Sud, dans le cadre d'une relation triangulaire, par exemple un partenariat entre les pays de l'E-9 et l'IMOA. Les leçons tirées de l'expérience acquise en matière de coopération Sud-Sud guideront l'adoption de mesures spécifiques propres à promouvoir la collaboration pour atteindre les objectifs de l'EPT.

Mécanismes intégrés d'EPT

57. Les mécanismes mondiaux d'EPT favorisent le dialogue et renforcent la dynamique depuis Dakar, et il faut maintenant les utiliser pleinement pour continuer de bien cibler les efforts.

En sa qualité d'organisme « initiateur », l'UNESCO établira un programme intégré pour tous les mécanismes de coordination de l'EPT, comprenant la totalité des politiques relatives à l'EPT des organisations et initiatives internationales qui se rapportent à la réalisation des objectifs de Dakar.

58. Ces mécanismes sont notamment le Groupe de haut niveau, le Groupe de travail, les réunions de l'E-9 et d'autres manifestations occasionnelles ; le processus comprendra des moyens d'intégrer d'autres réunions, comme celles de l'IMOA et de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), et de négocier les programmes avec toutes les organisations. Les réunions tenues parallèlement à de grandes manifestations se pencheront sur des questions liées au thème desdites manifestations. Un programme de travail intégré sera prêt d'ici à la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT qui se tiendra en Égypte en novembre 2006.

L'UNESCO renforcera l'efficacité des mécanismes de coordination de l'EPT en modifiant le calendrier de parution du Rapport mondial de suivi sur l'EPT par rapport aux réunions sur l'EPT, d'ici à la mi-2007.

59. Pour que les données fournies par le Rapport mondial éclairent davantage l'élaboration des politiques, il faudrait que le Groupe de travail sur l'EPT se réunisse après la publication de ce rapport chaque année, suivi par le Groupe de haut niveau. Dès la parution du Rapport mondial, le Groupe de travail pourrait se réunir pour examiner et discuter les conclusions qui y figurent, puis en tirer des enseignements pour l'action à mener. Ce travail permettrait de mieux cibler le programme de travail du Groupe de haut niveau et en renforcerait l'impact sur la dynamique de l'EPT. Ces changements ont été proposés à la fois par les partenaires de l'EPT et par la Conférence générale de l'UNESCO en 2005.

Partenariats solides au moyen de consultations constantes avec les organisations partenaires de l'EPT

60. En réponse aux appels lancés par le Conseil exécutif et le Groupe de haut niveau sur l'EPT réuni à Brasilia pour que le Plan d'action global soit établi en étroite consultation avec les organismes partenaires, en particulier les quatre autres initiateurs de Jomtien et de Dakar (PNUD, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale), des consultations ont eu lieu :

- Dans le cadre des délibérations du Groupe de travail sur l'EPT (juillet 2005), des réunions techniques de l'IMOA (septembre 2005, mars 2006), de la Table ronde ministérielle sur l'EPT (octobre 2005), de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT à Beijing (novembre 2005) et de la Réunion ministérielle des pays de l'E-9 tenue à Monterrey (février 2006), au cours desquelles les grandes orientations du Plan d'action global ont été appuyées et approuvées.

- Dans le cadre des débats de la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en particulier sur la planification biennale (33 C/5) et la Stratégie à moyen terme (34 C/4).
- Dans le cadre de discussions bilatérales avec des représentants de haut niveau des États membres, des organisations multilatérales et bilatérales et de la société civile.
- À l'occasion de visites et d'échanges techniques avec les principales organisations partenaires, en vue d'une réunion de haut niveau des chefs de secrétariat des organisations partenaires à la mi-2006 afin de confirmer, si possible, le Plan d'action global.

61. Pour faciliter la réalisation de progrès dans l'EPT, il est crucial de favoriser de nouveaux partenariats à l'appui d'aspects spécifiques du programme de travail de l'Éducation pour tous ; ces partenariats reposeront sur des liens plus étendus au sein du système des Nations Unies (par exemple avec l'OIT, la FAO, le PAM et l'OMS), des réseaux d'organisations de la société civile, des groupements régionaux et des associations du secteur privé.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES INITIATEURS DE L'EPT

62. Le but primordial est d'aider les pays à réaliser les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Les initiateurs de l'Éducation pour tous ne réussiront à l'atteindre que s'ils se concentrent sur un nombre limité d'orientations stratégiques à la fois suffisamment générales pour permettre une flexibilité et des adaptations aux niveaux régional, national et local, et suffisamment ciblées pour traduire une stratégie globale en processus concrets de planification et de budgétisation.

63. En définissant les rôles et responsabilités respectifs des cinq initiateurs de Dakar, il faut faire clairement apparaître l'avantage comparé et la valeur que chacun ajoute au mouvement en faveur de l'EPT, lesquels sont présentés succinctement ci-dessous. On trouvera ensuite un bref exposé des grandes orientations que chacune des cinq organisations envisage de donner à l'EPT au cours des dix prochaines années. À mesure qu'il se développe, le plan comprendra en annexe les orientations d'autres acteurs importants, notamment les ONG.

UNESCO En tant que principale avocate de l'EPT, l'UNESCO joue un rôle moteur au plan international dans la création de sociétés du savoir qui offrent des possibilités d'éducation à tous ; elle apporte aussi son expertise et sa contribution à l'élaboration de politiques, et favorise des partenariats pour aider les pays à prendre en main le développement de l'éducation et à renforcer leur capacité d'offrir à tous une éducation de qualité. Enfin, l'UNESCO suit les progrès accomplis dans le domaine de l'EPT et encourage le dialogue et les échanges en réunissant régulièrement les parties prenantes à l'Éducation pour tous.

UNICEF En tant que partenaire dans la réalisation des OMD et d'organismes figurant parmi les fondateurs du mouvement en faveur de l'EPT, l'UNICEF aide les pays par une présence forte et une importante participation aux programmes, fournissant un appui technique dans plusieurs secteurs clés ; elle milite aussi pour le droit de l'enfant à l'éducation et l'égalité des sexes dans l'éducation et est la première à réagir dans ce domaine dans les situations d'urgence dues à un conflit civil ou à une catastrophe naturelle.

Banque mondiale	La Banque mondiale permet aux partenaires de l'EPT de dialoguer avec les ministères des finances et assure ou gère des financements importants ; elle contribue à veiller à ce que l'éducation, notamment l'EPT, bénéficie d'une attention prioritaire et d'un financement approprié.
FNUAP	Depuis 30 ans, le FNUAP appuie les efforts accomplis pour intégrer les questions liées à la population, à la santé procréative, au VIH/SIDA et à l'égalité des sexes dans les programmes d'éducation formels et non formels. Sa contribution à l'éducation revêt un triple aspect : (1) promouvoir des politiques propres à assurer l'accès, notamment l'accès des filles, à l'éducation de base ; (2) appuyer l'élaboration de programmes d'étude et de matériels et la formation des enseignants pour assurer une éducation adaptée et renforcer la qualité de l'éducation dans les domaines de la population, de l'égalité des sexes et des aptitudes nécessaires à la vie courante ; et (3) appuyer des programmes globaux de santé sexuelle et génésique à l'intention des adolescents, notamment en encourageant l'éducation en matière de santé génésique et la prévention du VIH chez les jeunes.
PNUD	Le PNUD mène une action de sensibilisation aux niveaux mondial et national pour mieux faire connaître les liens entre les objectifs de l'EPT, la réduction de la pauvreté et les OMD, de manière à ce que les activités entreprises pour atteindre tous ces objectifs se renforcent mutuellement. À l'échelon national, il travaille par l'intermédiaire du système du Coordonnateur résident, qu'il gère, et dans le cadre de partenariats et d'interventions dans ses domaines de compétence pour aider à susciter un appui politique en faveur de l'éducation. À cette fin, il encourage le choix de politiques et de mesures favorables aux pauvres dans les stratégies et cadres nationaux de développement et renforce les liens intersectoriels dans la mise en œuvre des activités.

UNESCO

64. L'UNESCO donne une impulsion intellectuelle à l'innovation et la réforme dans le domaine de l'éducation et en tant que partenaire de l'élaboration des politiques avec ses États membres. Elle défend la vision d'ensemble de l'EPT. Son travail dans le domaine de l'éducation repose sur le respect du droit universel à l'éducation et sur le rôle de l'éducation dans la promotion de la paix. En sa qualité de coordinatrice de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), l'UNESCO apporte encore davantage au mouvement en faveur de l'EPT.

65. Le Plan d'action global, et le processus mis en œuvre pour l'évaluer et le renouveler, guidera l'action du Secteur de l'éducation de l'UNESCO pendant les dix prochaines années. En élaborant une nouvelle Stratégie à moyen terme (2008-2013) sur la base de consultations approfondies, l'Organisation articulera sa contribution autour d'une réponse globale aux problèmes restant à résoudre pour atteindre les six objectifs de l'EPT. Son travail sera guidé par les orientations stratégiques ci-après :

- **« De l'accès au succès »** : Il s'agit de scolariser tous les apprenants qui peuvent l'être, y compris parmi les populations marginalisées, et de leur permettre de rester à l'école et de réussir. Une des questions cruciales est celle de l'égalité des sexes dans tous les groupes

marginalisés. L'éducation étant un droit de l'homme fondamental, la concrétisation du principe « de l'accès au succès » exige que l'accent soit mis en permanence sur l'élaboration de stratégies adaptées à leur contexte et l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que sur l'évaluation des processus d'apprentissage et de leurs résultats. Dans le cadre de l'importance accordée à l'inclusion et de la nécessité de répondre aux besoins très divers de tous les apprenants, la contribution d'EDUSIDA fera partie de ces stratégies dans de nombreux cas. Les parties prenantes à l'EPT devraient s'employer de concert à élaborer et promouvoir des approches imaginatives de l'éducation et de l'apprentissage qui intègrent tous les intéressés, en vue de leur succès.

- **Alphabétisation** : L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) constitue un cadre stratégique global visant à accélérer collectivement les efforts d'alphabétisation dans 35 pays où vivent à l'heure actuelle 85 % des populations semi-alphabètes. Dans le cadre de LIFE, des programmes intégrés d'alphabétisation centrés sur l'apprenant et d'acquisition des connaissances nécessaires à la vie courante assurant l'égalité des sexes sont prévus dans le contexte local de la langue et de la culture, y compris au moyen d'approches non formelles. L'Initiative LIFE sera mise en œuvre au moyen d'une triple approche axée sur une éducation de base de qualité pour tous, le renforcement de bons programmes d'alphabétisation pour les jeunes et les adultes et la création d'environnements propices à l'alphabétisation.
- **Éducation pour le travail** : Il est de plus en plus nécessaire de scolariser et de diplômer un plus grand nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire dont les programmes devraient avoir pour but de créer « des penseurs qui travaillent et des travailleurs qui pensent ». L'enseignement secondaire et postsecondaire, ainsi que l'enseignement et la formation techniques et professionnels, devraient être orientés vers la mise en place d'une main-d'œuvre possédant les compétences requises. Les possibilités d'éducation et de formation pour les jeunes non scolarisés, de même que l'apprentissage non formel, ont un rôle majeur à jouer. Tant l'alphabétisation que l'éducation pour le travail nécessitent une approche créative et adaptée de l'apprentissage tout au long de la vie.
- **La formation des enseignants** est un domaine d'action prioritaire. Il faut identifier les meilleures pratiques et mettre en œuvre énergiquement une action de formation et de perfectionnement professionnels. L'UNESCO s'emploiera à répondre à cette nécessité au moyen de son Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), de liens avec d'autres initiatives ainsi qu'en tissant des relations plus étroites avec l'enseignement supérieur. Elle devrait aussi conduire et coordonner les efforts mondiaux visant à quantifier le « déficit d'enseignants » qui va croissant et à lui trouver des solutions possibles, en harmonie avec son initiative EDUSIDA.
- **La technologie** transformera l'utilisation du temps et de l'espace et l'exercice des responsabilités : L'UNESCO devrait déterminer la capacité de transformation de la technologie à l'appui d'un apprentissage de haute qualité dans tous les environnements, formels et non formels. La technologie étant une composante essentielle et transsectorielle de la capacité de l'Organisation, il s'agira de renforcer l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) et la Division de l'enseignement supérieur pour créer dans les universités des « centres d'excellence » axés sur la formation des enseignants et la mise en valeur des ressources humaines.

66. L'UNESCO soutiendra ces orientations par les moyens suivants, notamment :

- **Le renforcement des capacités** aux niveaux national et régional : L'UNESCO et ses instituts pour l'éducation s'efforceront de répondre au besoin, clairement exprimé, de poursuivre le perfectionnement du personnel de l'éducation dans les ministères, les écoles, les universités et d'autres cadres. Il s'agit de renforcer notamment, mais pas exclusivement, la capacité du pays de planifier, d'administrer et d'exécuter des programmes de recherche et d'évaluation sur les effets de l'éducation à tous les niveaux.

En outre, elle continuera de développer sa fonction et sa capacité de guider la formulation des politiques sur la base d'une analyse rigoureuse. La collecte, le traitement et la diffusion de l'information selon des modalités et sous des formes propres à promouvoir un dialogue fructueux seront au cœur de ce processus. En tirant le meilleur parti de son expertise à Paris, dans ses instituts et hors Siège, l'UNESCO consolidera et ciblera ses apports à l'élaboration des politiques dans les instances internationales et régionales comme dans les pays.

Les ministres de l'éducation réunis à l'occasion de la Table ronde sur l'EPT en octobre 2005, puis le Groupe de haut niveau à sa réunion de Beijing en novembre 2005 ont appelé l'UNESCO à exercer plus efficacement son rôle de partenaire intellectuel et d'avocate de l'EPT. L'Organisation répondra de deux façons à ces appels en 2006 et 2007 : en renforçant le rôle de centre d'échange d'informations et d'idées du Secteur de l'éducation, et en intensifiant ses activités sur le terrain afin de mieux aider les gouvernements à formuler des politiques et à clarifier leurs priorités avec leurs partenaires pour le développement.

- **Suivi et évaluation** : Dans le cadre de l'évaluation et du bilan des progrès de l'EPT, et d'un cycle à long terme d'évaluations nationales et régionales, l'UNESCO s'efforcera de mettre en place un cadre intégré et un réseau fiable pour le suivi et l'évaluation de l'EPT.
- **Planification nationale** : L'UNESCO s'attachera à renforcer la planification de l'éducation au niveau national en améliorant les critères d'évaluation des besoins éducatifs des différents pays. Dans cette optique, elle recourra à ses stratégies pour l'appui à l'éducation nationale en vue d'adapter son soutien particulier aux pays, aux priorités qu'ils ont fixées en matière de développement de l'éducation ; ces stratégies serviront également dans les processus BCP/PNUAD.
- **Le Portail de l'éducation de l'UNESCO** : Dans le cadre de ses fonctions normatives et de centre d'échange d'informations, l'UNESCO renforcera son rôle dans le partage des connaissances en matière d'éducation et d'EPT, en mettant l'accent sur la pratique de l'éducation et la prestation des services éducatifs. Un portail mondial assurera la diffusion de l'information et permettra aux partenaires de l'EPT de l'échanger et d'apprendre les uns des autres, en mettant en lumière ce qu'ils font pour réaliser les objectifs fixés, que ce soit, par exemple, sur le plan des politiques ou dans la pratique ou en matière de financement ou d'approches pédagogiques. En outre, la ou les plate(s)-forme(s) devraient présenter clairement les objectifs stratégiques de l'UNESCO, par initiative et pour chacun des six objectifs de l'EPT, de façon à bien faire comprendre la contribution de l'UNESCO à la réalisation de l'Éducation pour tous ; cette contribution devrait être présentée sous la forme des résultats atteints sur le terrain ou grâce à la recherche.

- **La responsabilité envers les États membres et le partenariat avec eux** : Les aspects financiers, économiques et sociaux du développement durable et des stratégies éducatives devenant de plus en plus interdépendants au niveau mondial comme aux niveaux régional et national, le rôle du Secteur de l'éducation en tant que partenaire intellectuel et avocat des stratégies et plans nationaux d'éducation est plus important que jamais¹¹. L'UNESCO continuera de travailler avec les ministres de l'éducation des pays en développement en vue de faire en sorte que ses programmes et activités soient plus à même de soutenir les plans et stratégies nationaux d'EPT. Le suivi et l'évaluation périodiques de l'impact des interventions de l'Organisation seront menés en concertation avec les ministres de l'éducation.

UNICEF

67. L'UNICEF apporte au mouvement en faveur de l'EPT la valeur ajoutée et les avantages comparatifs suivants :

- L'habitude de travailler avec les parties prenantes nationales et d'apporter régulièrement un soutien à la résolution des problèmes, c'est-à-dire l'habitude d'« accompagner » les pays par une présence forte et une participation importante aux programmes, avec un personnel de plus de 360 experts de l'éducation dans 155 pays, sept bureaux régionaux et au Siège.
- La possibilité de fournir aux pays un soutien technique dans plusieurs secteurs clés, grâce à des capacités transsectorielles qui comprennent un personnel compétent et expérimenté en matière d'éducation et dans d'autres domaines comme la nutrition et la santé ; l'eau, l'assainissement et l'environnement ; le VIH/SIDA ; la protection de l'enfant ; le développement de la petite enfance.
- La capacité d'utiliser et de partager des modèles et des outils techniques conçus à partir de l'expérience acquise dans des contextes différents, et d'établir des normes pour la mise en œuvre de solutions réalistes (par exemple, une offre de qualité dans des écoles amies des enfants ; ou bien le programme « une école dans une boîte », qui permet de mettre en place rapidement des conditions d'apprentissage dans les situations d'urgence).
- L'influence et la crédibilité requises pour défendre et promouvoir le droit de l'enfant à l'éducation, en vertu de son mandat consacré à l'enfance, ainsi que de la compétence et de l'expérience qu'elle a acquises lors de ses campagnes de défense des droits et grâce à une approche de la programmation de l'éducation fondée sur les droits.
- Une expérience reconnue de « premier intervenant » et de coordonnateur efficace de l'aide à l'éducation dans les situations d'urgence provoquées par des guerres civiles ou des catastrophes naturelles.
- Une expérience reconnue de la conception et de la mise en œuvre d'une vaste gamme de solutions novatrices dans l'éducation au profit des populations les plus désavantagées, solutions qui peuvent souvent améliorer les systèmes éducatifs d'une manière générale pour le bien de tous.
- La capacité de contribuer aux statistiques et à l'analyse de l'éducation grâce à des enquêtes en grappe à indicateurs multiples qui complètent les données administratives sur

¹¹ Ce point a été souligné dans le communiqué de la Table ronde ministérielle (Paris, octobre 2005) et a de nouveau été mis en lumière lors de la réunion du Groupe de haut niveau tenue à Beijing.

l'éducation de l'Institut de statistique de l'UNESCO - lesquelles font autorité - et peuvent également faciliter des analyses plus vastes reliant l'éducation aux autres indicateurs socioéconomiques.

- Un schéma fiable de croissance des dépenses à l'appui des programmes d'éducation dans ses Plans stratégiques à moyen terme (MTSP), à titre prioritaire, ainsi que de bons résultats dans la mobilisation de fonds en faveur de l'enfance, dans l'éducation et dans d'autres domaines.
- Une contribution majeure à l'acquisition d'un savoir en matière d'éducation, par l'exploitation et l'analyse de connaissances issues de l'expérience, ainsi que par la recherche et l'évaluation.
- Une expertise et une expérience avérées en matière d'égalité des sexes dans l'éducation, fondées sur des années de programmation et de promotion réussies de l'éducation des filles, priorité de l'UNICEF.

Projet stratégique, engagements et orientations majeurs

- L'UNICEF allouera de 18 à 21 % des ressources de son Plan stratégique à moyen terme (MTSP 2006-2009) au soutien à l'éducation de base et à l'égalité des sexes. Si les fonds réunis confirment les prévisions, les dépenses affectées à l'éducation s'établiront à un niveau compris entre 376 et 438 millions de dollars en 2006, et continueront d'augmenter pour atteindre en 2009 un montant compris entre 407 et 475 millions de dollars. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2015.
- La collecte de fonds pour le travail conjoint avec d'autres organisations du système des Nations Unies (UNESCO, PAM, etc.) et aux fins de partenariats stratégiques (UNGEI), de même qu'une action de sensibilisation visant à obtenir des financements accrus pour les pays par l'intermédiaire de modalités sectorielles comme l'IMOA-EPT, constitueront une priorité majeure.
- Un rang de priorité élevé sera accordé à un travail régulier et soutenu avec les institutions, le personnel technique et les systèmes de gestion locaux, pour contribuer à la mise en place de capacités nationales à même de mettre en œuvre efficacement les plans d'éducation et d'utiliser plus rationnellement des ressources.
- Pour ce qui est du champ d'activité, l'action de l'UNICEF portera sur la classe d'âge de 0 à 18 ans, dans les domaines suivants : le développement de la petite enfance (y compris l'éducation parentale) ; l'école primaire et les solutions non formelles ; l'enseignement secondaire et les autres possibilités postprimaires (éducation non formelle, enseignement et formation techniques et professionnels) ; l'utilisation des médias et des TI au niveau communautaire ; etc.
- Le renforcement des capacités de l'UNICEF sera une priorité importante pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses obligations et de répondre aux attentes des partenaires qui travaillent conjointement dans divers domaines : éducation dans les situations d'urgence, égalité des sexes dans l'éducation, questions d'accès, de qualité et de résultats, ou encore solidité des systèmes d'éducation.

- L'UNICEF continuera à diriger et à soutenir le partenariat de l'UNGEI pour promouvoir résolument l'éducation des filles en particulier et l'égalité des sexes en général, et offrir le soutien technique correspondant aux pays ou à des initiatives telles que l'IMOA-EPT.
- Dans la programmation de l'aide aux pays, l'UNICEF travaillera avec les partenaires clés pour soutenir les plans et priorités nationaux et réaliser les objectifs fixés dans les domaines essentiels de l'accès, de l'égalité des sexes, de la qualité, des résultats de l'apprentissage, de l'éducation dans les situations d'urgence et de la solidité des systèmes d'éducation, comme indiqué dans la Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation 2006-2015.
- Tout pays déclaré en situation d'urgence devient automatiquement un pays hautement prioritaire pour l'UNICEF. En outre, un rang élevé de priorité sera donné aux pays dans lesquels l'éducation est menacée par l'un des facteurs suivants : épidémie de VIH/SIDA, manque d'eau, de systèmes d'assainissement et d'hygiène, niveaux trop faibles des effectifs scolaires, disparités importantes entre les sexes.
- Programmation pour répondre aux problèmes d'éducation en situation de conflit et d'urgence, ainsi que dans les pays qui sortent d'un conflit ou dans les pays fragiles.
- L'UNICEF est résolue à renforcer les partenariats pour l'éducation autour du mouvement en faveur de l'EPT conduit par l'UNESCO. Elle travaillera avec les partenaires à une action de sensibilisation, un soutien technique et un renforcement des capacités de qualité au moyen d'activités conjointes fondées sur les compétences et avantages comparatifs de chacun.

BANQUE MONDIALE

68. Étant entendu que toutes les actions de la Banque mondiale au niveau des pays sont déterminées par sa Stratégie d'aide qui fait l'objet d'un accord pays par pays et que les transferts de ressources sont généralement effectués par des moyens sectoriels ou multisectoriels, la Banque mondiale est disposée pour le moment à s'engager à :

- maintenir les transferts de ressources vers les pays au niveau de deux milliards de dollars par an environ, approximativement la moitié de cette somme étant affectée à l'éducation de base¹² ;
- mobiliser des ressources supplémentaires pour l'EPT en utilisant ses liens avec les ministres des finances et son dialogue macroéconomique avec les pays, et en faisant en sorte qu'une part importante des ressources libérées par l'allègement de la dette soit affectée à l'EPT ;

¹² En 2006, les prêts de la BIRD et de l'IDA se sont élevés à 1,193 milliard de dollars et à 946 millions de dollars respectivement. Depuis 1997, les dons consentis par le biais du Mécanisme d'octrois de dons pour le développement se chiffrent à 82,2 millions de dollars. L'affectation des fonds par domaine d'éducation s'établit comme suit pour la période 2002-2006 : (1) éducation des adultes/éducation non formelle - 0,3 % ; (2) secteur de l'éducation générale - 33,3 % ; (3) éducation préprimaire - 7,5 % ; (4) éducation primaire - 23,3 % ; (5) enseignement secondaire - 17,1 % ; (6) enseignement supérieur - 15 % ; et (7) formation professionnelle - 3,5 %

- travailler en partenariat avec les autres donateurs et parties prenantes pour aider à gérer la mise en œuvre des programmes d'éducation financés par d'importants fonds d'affectation spéciale passant par la Banque. Entre 2002 et 2005, la Banque a mis/met en œuvre des programmes d'une valeur de 3,6 milliards de dollars, financés par plus de 30 organisations ;
- continuer d'accueillir et de gérer le secrétariat de l'Initiative de mise en œuvre accélérée, dans le but d'associer 40 nouveaux pays au partenariat d'ici à 2008 ;
- élaborer un programme de travail analytique de qualité sur l'éducation de base dans au moins 20 des 40 pays les moins performants ;
- faire en sorte que l'EPT, et plus généralement l'éducation, continue d'occuper une place de choix dans les documents essentiels de stratégie et d'orientation de la Banque, comme les DSRP, les mémorandums économiques et les stratégies d'aide au pays, pour garantir qu'une place appropriée est faite à l'éducation dans les décisions macroéconomiques et l'affectation des ressources au niveau des pays ;
- assurer une participation active à toutes les réunions majeures des cinq initiateurs de Dakar.

FNUAP

69. Le FNUAP a augmenté son soutien aux initiatives mondiales, notamment sa participation à des partenariats stratégiques tels que l'Éducation pour tous (EPT), l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), le lancement de la Décennie pour l'alphabétisation, l'Initiative mondiale VIH/SIDA et éducation (GIHAE) et l'Initiative FRESH : Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace. Pour contribuer à l'Éducation pour tous (EPT), en particulier dans les pays ou régions les plus en retard dans la réalisation des objectifs de l'EPT, le FNUAP s'engage à :

- assumer un rôle directeur dans une éducation sexuelle générale et appropriée à chaque sexe (notamment en matière de prévention du VIH), tout en aidant les adolescents et les jeunes à acquérir les aptitudes nécessaires à la vie quotidienne, pour leur permettre de développer leur identité, leurs valeurs et leur jugement critique, ainsi que d'exercer leurs droits ;
- faciliter l'intégration d'une éducation sexuelle générale et adaptée à chaque sexe en faisant appel aux pairs, dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire et les programmes extrascolaires pour les adolescents et les jeunes ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation par l'introduction et l'intégration de méthodologies d'enseignement et d'apprentissage pertinentes et participatives sur les thèmes de la santé sexuelle et génésique ;
- promouvoir activement des politiques et des programmes innovants aux niveaux national et infranational pour que les filles soient plus nombreuses à rester à l'école, retarder l'âge du mariage et lutter contre les préjugés sexistes en classe et dans les programmes scolaires ;
- militer pour l'intégration d'éléments éducatifs (en particulier en matière de santé sexuelle et génésique) dans les plans et stratégies nationaux, dans le cadre des initiatives visant à inclure la santé sexuelle et génésique dans les DSRP, les approches sectorielles, les feuilles de route pour la santé des mères et des nouveau-nés, etc. ;

- établir des liens entre les OMD relatifs à l'éducation et les OMD 3, 4, 5 et 6 et promouvoir activement tant les stratégies destinées à réduire la pauvreté et les inégalités entre les sexes que la protection des droits de l'homme pour les populations pauvres et exclues, notamment les femmes et les jeunes ;
- soutenir des initiatives communautaires (comme l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir) destinées à aider les femmes et les filles à acquérir leur autonomie, et les lier à des projets générateurs de revenu et de microcrédits pour réduire les facteurs de risque en matière de santé sexuelle et génésique ;
- intégrer l'éducation dans les programmes de santé sexuelle et génésique visant à faire accepter et à réinsérer dans la société les groupes concernés, par exemple les femmes vivant avec le VIH/SIDA ou celles atteintes de fistules obstétriques ;
- soutenir le recours à d'autres modalités d'éducation pour toucher les jeunes non scolarisés, comme les technologies de l'information et de la communication (TIC) ou les méthodes d'enseignement à distance pour promouvoir la santé sexuelle et génésique ;
- promouvoir et soutenir le perfectionnement des compétences, le développement de l'alphabétisation et les possibilités de formation professionnelle pour les femmes et les jeunes filles, notamment celles assurant des soins de santé de base, comme les sages-femmes ou les agents sanitaires, bénévoles au niveau communautaire.

PNUD

70. Les lignes directrices de la stratégie du PNUD en faveur de l'EPT pour les dix prochaines années sont les suivantes :

- Le soutien à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est au cœur des objectifs stratégiques du PNUD. L'actuel - et deuxième - plan de financement pluriannuel du PNUD (2004-2007) harmonise ce soutien dans les domaines de compétence de l'Organisation et par une action transsectorielle de sensibilisation et de renforcement des capacités et des stratégies via les OMD et les rapports mondiaux sur le développement humain. Dans ce contexte, le PNUD est très attaché à la réalisation des objectifs de l'EPT ; il a la conviction que ceux-ci font sens du point de vue du développement et que pour assurer l'efficacité de ce développement et une utilisation judicieuse des ressources publiques, les OMD et les objectifs de l'EPT doivent être poursuivis de manière à se renforcer mutuellement.
- En tant que « réseau de développement mondial des Nations Unies », le PNUD offre un cadre pour l'échange de stratégies efficaces et pour l'action au niveau des pays, en particulier dans le but de renforcer les capacités aux fins de l'utilisation de méthodologies, d'instruments et d'outils pour intégrer les OMD dans les plans de développement et les processus budgétaires. Par le système des coordonnateurs résidents, qu'il gère, le PNUD contribue également à la coordination du travail des organisations des Nations Unies et au suivi des conférences des Nations Unies au niveau des pays. Les coordonnateurs résidents travailleront avec les partenaires et organismes clés pour garantir que le programme de l'EPT et l'éducation en général sont bien intégrés dans les stratégies et actions communes des Nations Unies (par exemple dans le processus BCP/PNUAD) en vue d'appuyer les stratégies de développement nationales.

- En tant que président et membre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), qui est un instrument au service de la réforme des Nations Unies, le PNUD veillera à ce que des liens entre la réalisation des objectifs de l'EPT et celle des OMD soient établis dans le programme du GNUD et les documents de stratégie ainsi que dans le processus de réforme des Nations Unies.
- Le PNUD contribuera à l'EPT en se concentrant sur l'adoption de politiques et de mesures au niveau des pays, l'accent étant mis en particulier sur le développement des capacités, le partage des connaissances, le travail en partenariat et la nécessité de faire le lien avec la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des filles et des femmes, la gouvernance participative et le développement local. [Les cinq domaines d'activité du PNUD sont les suivants : (1) la gouvernance démocratique, (2) la réduction de la pauvreté, (3) la prévention des crises et le relèvement, (4) l'énergie et l'environnement, et (5) le VIH/SIDA.]
- Le PNUD contribue à l'EPT en participant activement à toutes les réunions sur la question et aux grandes réunions organisées par les cinq initiateurs de l'EPT.

DU CADRE INTERNATIONAL À L'ACTION NATIONALE

71. Ce plan est un document pratique et dynamique qui facilitera de manière optimale une action conjointe et coordonnée lorsque les partenaires de l'EPT s'y référeront pour dialoguer et développer la coopération.

72. Sa mise en œuvre sera suivie et évaluée. Le suivi s'effectuera en continu, au moyen de réunions de hauts responsables des cinq organismes initiateurs de l'EPT et d'autres parties prenantes. Ces réunions devraient avoir lieu régulièrement (au moins trois fois par an) et inclure la planification interorganisations des grandes rencontres sur l'EPT. Chaque année, le Groupe de haut niveau sur l'EPT examinera également les progrès de la mise en œuvre du Plan. Des propositions seront élaborées en vue de la réalisation, en 2009 et 2012, d'un examen externe indépendant des processus et partenariats relatifs à la mise en œuvre du Plan ainsi que de ses résultats.

73. Le niveau clé de l'action pour l'EPT est le niveau national, dans le contexte de la politique et du plan de chaque pays en matière d'éducation. Le Plan d'action offre un cadre cohérent à une action coordonnée et complémentaire des institutions internationales à l'appui de la mise en œuvre au niveau des pays. Les domaines de priorité stratégique indiquent comment cet appui peut être ciblé, eu égard à l'éventail infini des besoins et des possibilités. Les domaines de soutien à l'action nationale ont été définis dans de nombreux débats sur l'EPT comme essentiels à la promotion et à la mise en œuvre de l'EPT dans tous les contextes.

74. Cependant, au-delà de ces considérations, les priorités spécifiques et leur échelonnement dans le temps, les méthodes et les approches, le chiffrage des coûts et l'allocation des ressources - tout cela sera déterminé au niveau des pays, en fonction du contexte.

75. Pour lancer le Plan en tant qu'outil de renforcement et de façonnage d'une action coordonnée au niveau de chaque pays, il est important que les initiateurs de l'EPT et ses autres partenaires le diffusent dans leurs bureaux hors Siège et sensibilisent leur personnel à son objectif, à savoir servir de référence pour la planification et la coopération à l'appui de l'EPT. Le Plan pourra également être présenté et faire l'objet de débats lors de réunions, de sessions de formation et de séminaires organisés par les partenaires de l'EPT.

76. Le soutien coordonné au niveau national résultera de la volonté d'entretenir un dialogue constant, ciblé et de haute qualité, à l'échelon national et à l'échelon international. Sur le plan national, les partenaires multilatéraux et bilatéraux sont résolus à renforcer la coordination, l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales dans le cadre général des processus de développement, en particulier la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le dialogue à ce niveau, orchestré par le gouvernement et impliquant tous les partenaires de l'EPT, sera l'élément vital de la coopération. Au niveau international, le dialogue garantira la complémentarité et le soutien mutuel des programmes, à condition que les institutions transmettent à leur représentation au niveau national à la fois les informations nécessaires et l'adhésion à l'esprit de dialogue.

77. Les responsabilités quant à la coordination de l'ensemble de l'entreprise de l'EPT et les contributions de chaque institution font partie intégrante du Plan, qui ne prescrit pas de solutions ou d'activités mais suggère des processus et des domaines d'action à l'appui des initiatives nationales, autour desquelles le dialogue puisse progresser.

ANNEXES

1. CALENDRIER

Le calendrier se présente en trois parties :

- la Partie 1 détaille les événements réguliers, presque tous annuels, qui contribuent de manière directe à la coordination de l'EPT ou qui permettent de relier l'EPT à des programmes de développement de plus grande portée ; cette liste est un document de travail et n'est pas exhaustive ;
- la Partie 2 propose un calendrier quinquennal (2006-2010) présentant les événements, les tendances et les engagements relatifs à l'EPT ;
- la Partie 3, qui reste à mettre au point, portera sur les dernières années des efforts en faveur de l'EPT (2011-2015).

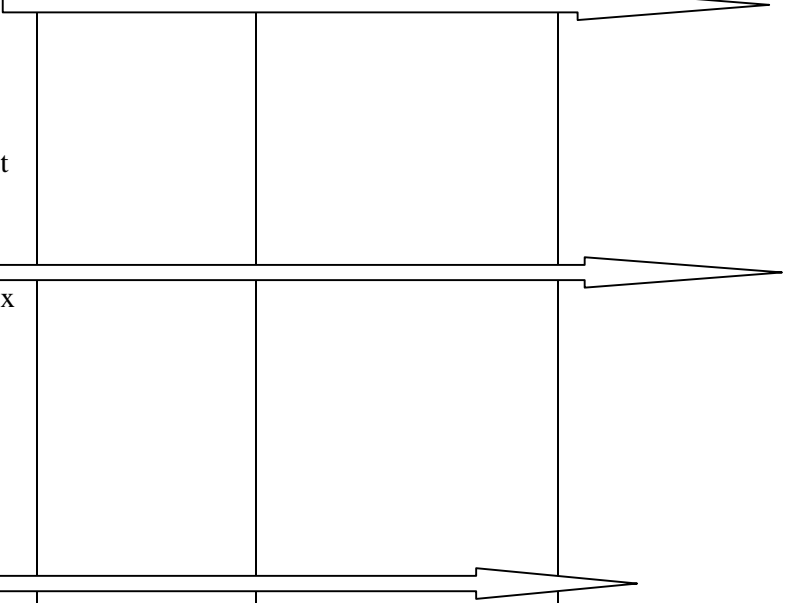
Partie 1 - Réunions, actions et événements réguliers (liste indicative)

Domaines		Réunions, actions et événements réguliers	
Alliances et dynamique politique	Réunions sur l'EPT	Coordination internationale	Coordination régionale
		Groupe de travail sur l'éducation pour tous (annuelle) Groupe de haut niveau (HLG) (annuelle) Réunion des partenaires de l'IMOA (annuelle) Réunions techniques de l'IMOA (semestrielles) Réunions régionales (ex : Bureau de l'UNESCO à Bangkok, Forum sur l'EPT des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud) Réunion ministérielle des pays de l'E-9 (biennale) Consultation collective des ONG (CCONG)	Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF) Union africaine - Conférence des ministres africains de l'éducation (COMEDAF) Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) Partenariats thématiques Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) Programme d'éducation pour les populations rurales Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)

Domaines	Réunions, actions et événements réguliers	
Suivi		<p>Rapports</p> <p>Rapport mondial de suivi sur l'EPT (annuel - novembre)</p> <p>Rapport d'étape sur l'IMOA (annuel - novembre)</p> <p>Recueil de données mondiales sur l'éducation (<i>Global Education Digest</i>) de l'ISU (annuel)</p> <p>Rapport mondial du PNUD sur le développement humain (annuel)</p> <p>La situation des enfants dans le monde (UNICEF - annuel)</p> <p>Rapport sur le développement dans le monde (Banque mondiale - annuel)</p>

Partie 2 - Calendrier (2006-2010)

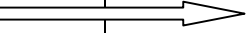
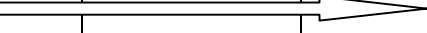
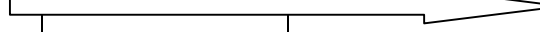
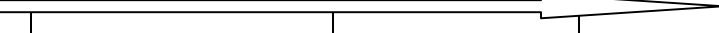
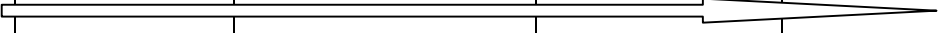
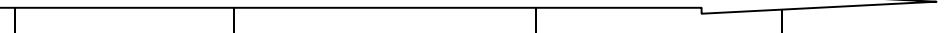
Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Meilleur appui à l'action menée à l'échelon national</i>	Soutenir le leadership national	<p>Influer sur le développement et la mise en œuvre des processus BCP/PNUAD en tant que processus cohérents d'intégration des programmes multilatéraux en y incorporant pleinement l'éducation à l'appui des stratégies nationales de développement.</p> <p>Influer de la même manière sur les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres stratégies nationales de développement.</p>		▶		
	Développement des capacités	Élaborer une approche intégrée du développement des capacités et un processus de mise en œuvre.				
	Communication et sensibilisation	Mettre l'accent sur les médias et la sensibilisation pour soutenir la mise en œuvre au niveau national des six objectifs de l'EPT et les relier aux objectifs généraux de développement.				▶

Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
	Mobilisation des ressources	<p>Entreprendre des recherches plus approfondies sur l'ampleur du déficit de financement de l'EPT, axées sur un suivi et une évaluation périodiques, afin de chiffrer le coût des programmes du secteur de l'éducation nationale et d'évaluer les besoins mondiaux.</p> <p>Continuer d'appeler instamment les gouvernements à consacrer 6 % au moins de leur RNB à l'éducation, y compris l'éducation de base.</p> <p>Étudier comment faire pression en vue d'obtenir des aides financières extérieures nouvelles et accrues en faveur des objectifs de l'EPT relatifs à l'alphabétisation des adultes, à la protection et à l'éducation de la petite enfance, aux aptitudes nécessaires dans la vie courante et aux programmes de formation professionnelle destinés aux jeunes.</p> <p>Coopérer avec les gouvernements pour élaborer des politiques favorisant de solides partenariats public-privé à l'appui de l'EPT dans les pays où les partenariats de ce genre ne sont pas solides.</p>		<p>D'ici à la fin de l'année 2008, l'IMOA servira de vecteur de financement de l'aide qui sera apportée à 60 pays au moins, et les liens entre les fonds de l'IMOA et un soutien bilatéral permanent accru seront clairement définis (Banque mondiale).</p>		<p>Une part sensiblement plus importante de l'APD supplémentaire annoncée en 2005 est consacrée à l'éducation de base.</p>

Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
	Utilisation efficace de l'aide destinée à l'EPT	Favoriser l'efficacité de l'aide à l'échelon national (1) en s'assurant que le secteur de l'éducation fait partie intégrante de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et (2) en utilisant l'IMOA comme instrument sectoriel des processus nationaux prévus dans la Déclaration de Paris.				
	Élargissement de la portée du suivi de l'EPT	Coordonner les examens des progrès de l'EPT réalisés à l'échelle nationale en 2006-2007 afin d'aboutir à des synthèses régionales, en harmonie avec l'évaluation des progrès accomplis à l'échelle mondiale contenue dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, et dans le cadre d'un processus d'évaluation et de recherche à long terme visant à éclairer les priorités nationales (UNESCO avec les partenaires et les gouvernements).	Concevoir et mettre en œuvre par la suite un modèle d'examen collégial destiné aux institutions et aux pays (UNESCO avec les partenaires de l'EPT et les gouvernements).			

Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Meilleure coordination à l'échelon mondial</i>	Maintien de la dynamique de l'EPT	<p>Militer pour que les conclusions du Sommet du G-8 à Saint-Petersbourg en juillet 2006 fassent référence à l'EPT et au Plan d'action global.</p> <p>Après consultations, élaborer un plan coordonné pour maintenir l'EPT en bonne place dans les programmes politiques internationaux.</p> <p>Coopérer en vue de l'intégration des stratégies de l'EPT relatives aux médias et à la sensibilisation menées par les partenaires clés de l'EPT, notamment l'UNESCO, l'UNICEF, l'IMOA et la Campagne mondiale pour l'éducation.</p>	Faire inscrire l'EPT à l'ordre du jour du G-8 dans les prochaines années (UNESCO).			
	Renforcement des apports à l'élaboration de politiques fondées sur les faits et la recherche	Définir des priorités pour la recherche qui déboucheront sur des stratégies plus efficaces pour la réalisation d'ici à 2015 des objectifs de l'EPT et de ceux des deux Décennies.				

Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
	Coopération Sud-Sud		Prendre des mesures spécifiques pour renforcer et relier les réseaux de coopération Sud-Sud existants dans le cadre de l'EPT.	Septième réunion ministérielle des pays de l'E-9 (Indonésie).		8 ^e Réunion ministérielle des pays de l'E-9.
	Intégration des mécanismes de l'EPT	Élaborer un programme intégré pour les mécanismes de coordination de l'EPT afin d'inclure toutes les questions de politique générale des institutions et initiatives internationales qui se rapportent à l'EPT (UNESCO).	Améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination de l'EPT en réorganisant le calendrier de publication du Rapport mondial de suivi sur l'EPT de manière à ce que les réunions sur l'EPT suivent la parution (UNESCO).			

Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
Orientations stratégiques des partenaires de l'EPT	UNESCO	<p>Réforme de la gestion du Secteur de l'éducation (ED).</p> <p>Élaboration de la Stratégie à moyen terme. </p> <p>Mise en œuvre d'un plan interne pour la DEDD. </p>		<p>Mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme. </p>		
	UNICEF	Élaboration de la Stratégie à moyen terme.	Mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme. 			
	Banque mondiale	Mise en œuvre de la stratégie du Secteur de l'éducation actualisée en décembre 2005. 				
	FNUAP	<p>Établir des liens entre l'éducation et les OMD, en particulier en ce qui concerne les objectifs 3,4, 5 et 6.</p> <p>Favoriser l'éducation sexuelle et améliorer la situation dans les domaines liés à la santé génésique, notamment en reculant l'âge du mariage. </p>				

Section	Sous-section	2006	2007	2008	2009	2010
	PNUD	Atteindre les OMD en s'appuyant sur le Cadre de financement pluriannuel (2004-2007).				
		Offrir un cadre afin de mettre en commun des stratégies et actions efficaces au niveau national, en particulier dans le cadre du renforcement des capacités pour permettre l'utilisation de méthodes, d'instruments et d'outils d'intégration des OMD dans les programmes de développement et le processus budgétaire.				

2. PARTENARIATS INTERNATIONAUX POUR L'EPT

DNUA

Proclamée à l'issue d'un vote unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) va créer une dynamique dans le cadre de l'EPT, de sorte que les femmes et les hommes de tout âge partout dans le monde auront accès à l'alphabétisation en tant qu'outil d'apprentissage et moyen de participer à la vie de la société, par des voies utiles au plan local et créatrices de débouchés plus vastes. L'UNESCO est l'organisme de coordination et l'intervention d'un large éventail de partenaires est un préalable fondamental.

DEDD

Créée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, la DEDD (2005-2014) a pour but de promouvoir les valeurs et les schémas de comportement favorables au développement durable, au niveau tant du contenu que du processus de l'éducation. Les activités d'EPT ont pour objet de donner des possibilités d'apprendre, pour lesquelles la DEDD offre à la fois une philosophie et un contenu. Avec l'UNESCO pour organisme de coordination, la Décennie fait intervenir tout le système des Nations Unies et nécessite la participation active des gouvernements et de la société civile, du niveau national jusqu'aux communautés de base.

Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005, le Plan d'action du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme donne : (i) une définition de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme applicable dans le système scolaire sur la base de principes convenus au plan international ; (ii) un guide commode pour le développement et/ou l'amélioration de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans le système scolaire, proposant des activités concrètes de mise en œuvre au niveau national ; et (iii) un guide adaptable à différents contextes et situations.

Partenariats avec la société civile

La Consultation collective des ONG sur l'EPT (CCONG) est un partenaire clé pour le dialogue avec l'UNESCO, qui facilite la participation de la société civile au suivi du Cadre d'action de Dakar ; elle regroupe plus de 600 ONG et réseaux internationaux, régionaux et nationaux.

La Campagne mondiale pour l'éducation est une initiative de la société civile, une coalition dans laquelle les syndicats d'enseignants et les ONG ont un poids important et qui, avec les organismes internationaux d'aide au développement, fait vigoureusement campagne en faveur d'un accroissement des ressources pour l'EPT, en organisant, par exemple, la Semaine annuelle mondiale de l'EPT.

UNGEI

Les partenaires de l'UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles) mobilisent des ressources tant pour des interventions ciblées au niveau des projets et des programmes nationaux que pour des interventions systémiques à grande échelle conçues pour avoir un effet sur le système éducatif dans son ensemble. L'UNICEF est l'organisme chef de file de l'Initiative et en assure le secrétariat, et les partenaires sont des organismes des Nations Unies, des gouvernements, la société civile et le secteur privé.

VIH et SIDA et éducation

Deux initiatives servent à promouvoir la coopération dans ce double domaine. La première, l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation d'ONUSIDA, est présidée par l'UNESCO et sert d'instrument de plaidoyer, de mise en réseau et d'harmonisation entre les partenaires internationaux - institutions, société civile, bailleurs de fonds bilatéraux, etc. - accroissant la visibilité, d'une part, de l'impact du VIH et du SIDA sur l'éducation et, d'autre part, du rôle de l'éducation dans la prévention et le traitement du VIH et les soins et le soutien aux personnes qui en sont atteintes. La seconde initiative, EDUSIDA, a été lancée par plusieurs pays pour appuyer la mise en œuvre de stratégies éducatives nationales globales face au VIH et au SIDA sous l'égide d'ONUSIDA ; elle est conduite par l'UNESCO, en collaboration avec des parties prenantes clés.

Éducation pour les populations rurales

La plupart des groupes qui n'ont pas la possibilité de bénéficier d'une éducation de qualité et appropriée se trouvent en zones rurales. Ce partenariat est axé sur les besoins éducatifs particuliers des populations rurales s'agissant de l'accès, de la qualité, de l'environnement et des résultats, tant pour les adultes que pour les enfants. Il a également pour objectif d'améliorer les capacités institutionnelles en matière de planification et de mise en œuvre de l'éducation pour les populations rurales. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO dirigent conjointement ce partenariat qui regroupe une large gamme de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux aux niveaux national et international.

Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance

Le Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance est un consortium international regroupant plus de 30 organismes (donateurs, ONG et fondations) qui œuvrent en faveur de l'EPPE (Éducation et protection de la petite enfance), le premier des objectifs de Dakar, dans les pays en développement. Les activités du Groupe consultatif sont les suivantes : mieux faire comprendre, à l'échelle mondiale, l'importance fondamentale des soins et du développement de la petite enfance et de la réduction de la pauvreté, promouvoir le renforcement des investissements, des politiques et des actions à l'échelle nationale, régionale et internationale, améliorer les capacités nationales et régionales pour créer, diffuser et échanger des informations et des connaissances sur les soins et le développement de la petite enfance et militer en faveur d'un soutien au développement des jeunes enfants.

FRESH

L'initiative FRESH - Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace - fournit aux organismes internationaux, à la société civile et autres un cadre primordial de coopération pour promouvoir le lien entre la santé scolaire et la qualité de l'éducation. Au titre de cette initiative, les partenaires s'emploient, séparément ou ensemble, à produire des outils et des ressources pour la promotion de la santé scolaire, notamment en donnant aux personnels de santé et d'éducation une formation adéquate. Les partenaires de l'initiative FRESH répondent également aux demandes des pays qui ont besoin d'une assistance en matière de politiques et de renforcement des capacités en l'appui des programmes de santé scolaire. FRESH exploite les atouts de chaque organisme partenaire et rapproche les ministères de la santé et de l'éducation pour qu'ils dialoguent au niveau national.

Éducation pour les personnes handicapées

Le handicap est à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté, et ce partenariat a pour objectif de faire office de catalyseur afin que le droit à l'éducation et les objectifs du Cadre d'action de Dakar soient réalisés pour les personnes handicapées. Le partenariat regroupe des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et nationales de handicapés ainsi que des donateurs. Avec un secrétariat partagé entre l'Université d'Oslo et l'UNESCO, les partenaires s'emploient à amener les dirigeants et les ONG à travailler directement et en partenariat avec les organisations locales, nationales, régionales et mondiales qui regroupent et représentent les personnes handicapées et leur famille.

Les enseignants et la qualité de l'éducation

Le rôle crucial des enseignants en matière de qualité de l'éducation et la nécessité de prêter attention à la situation et à la condition des enseignants sont à la base du présent partenariat, qui a pour objectif de faciliter le dialogue entre les enseignants, leurs institutions et leurs associations pour promouvoir un enseignement de qualité et un apprentissage sain, dans le prolongement des initiatives des trois partenaires : OIT, Education International et UNESCO.

L'éducation dans les situations d'urgence et de crise

Structure flexible et ouverte, le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) a pour objectif de toucher dans le monde entier les praticiens de l'éducation travaillant dans des situations d'urgence et de crise. L'INEE promeut l'accès à une éducation de qualité, menée jusqu'à son terme, pour toutes les personnes touchées par une situation d'urgence, de crise ou d'instabilité chronique. Il promeut également la communication et la coopération interinstitutions afin d'améliorer les interventions en matière d'éducation d'urgence. Ce partenariat, dont l'UNICEF accueille le secrétariat, fait intervenir une large gamme d'organisations et de fondations multilatérales et de la société civile.

Partenariats thématiques

Connus également sous le nom de « programmes phares de l'EPT », d'autres partenariats thématiques ont été lancés à la suite du Forum mondial sur l'éducation de 2000 pour faciliter l'action collective en vue d'atteindre certains des objectifs généraux énoncés dans le Cadre d'action de Dakar selon des modalités de nature à appuyer et enrichir les plans nationaux d'EPT.

Nouveaux partenariats

De nouveaux partenariats sont constitués pour canaliser les énergies collectives vers certains éléments de l'agenda de l'EPT. Après l'accord réalisé lors de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT à Beijing en 2005, une équipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'EPT est en voie de constitution avec la collaboration de l'UNESCO, de l'OIT, de l'UNICEF, de la Banque mondiale et de la Global March against Child Labour. De nouvelles alliances se créent autour de la campagne internationale en faveur de la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire.

ANNEXE II

Réunion des chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à Genève, le 12 juillet 2006

Nous, chefs de secrétariat des cinq organismes initiateurs de l'EPT - le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale - marquons notre accord de principe sur la poursuite de l'élaboration du Plan d'action global sur l'éducation pour tous (EPT) pour qu'il serve de tremplin à la collaboration et à des actions renforcées à l'appui des efforts nationaux tendant à la réalisation des objectifs de l'EPT.

Ce plan est un document évolutif qui tend dans une direction arrêtée d'un commun accord ; les organisations devraient poursuivre leur processus de consultations et elles présenteront une version plus complète du Plan à la sixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Le Caire, 14-16 novembre 2006).

Ce travail va dans le sens d'une cohérence et d'une complémentarité accrues au sein du système des Nations Unies et avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'harmonisation entre les bailleurs de fonds. Dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement, et des initiatives plus générales en faveur du développement, le Plan vise à redynamiser les efforts en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et il servira de cadre à une coopération renforcée et une action coordonnée entre tous les partenaires de l'EPT au niveau des pays.

ANNEXE III

L'ÉDUCATION POUR UNE SOCIÉTÉ DE L'INNOVATION AU XXI^e SIÈCLE

Saint-Pétersbourg, le 16 juillet 2006

1. L'éducation est au cœur du progrès humain. La prospérité économique et sociale au XXI^e siècle dépend de la capacité des nations d'éduquer tous les membres de leur société pour les préparer à s'épanouir dans un monde en mutation rapide. Une société de l'innovation prépare ses citoyens au changement. Nous entendons promouvoir la société mondiale de l'innovation en développant et en intégrant les trois éléments du « triangle de la connaissance » (l'éducation, la recherche et l'innovation), en investissant pleinement dans le capital humain, les compétences et la recherche et en soutenant la modernisation des systèmes éducatifs pour mieux les adapter aux besoins d'une économie mondiale fondée sur le savoir.
2. L'éducation enrichit la culture, crée une compréhension mutuelle au niveau mondial, cimente les sociétés démocratiques et favorise le respect de l'état de droit. L'éducation, le renforcement des compétences et la production d'idées nouvelles sont essentiels au développement du capital humain, constituent les principaux moteurs de la croissance économique et de la productivité des marchés et sont source de cohésion pour toutes les nations.
3. Le développement d'une société mondiale de l'innovation dépend de la mobilité et de l'intégration, dans tous les pays, des hommes et des femmes, des connaissances et des technologies. À mesure que la science, la technologie et le progrès économique se mondialisent, la coopération internationale est indispensable si l'on veut générer les talents et les connaissances nécessaires à la solution des grands problèmes mondiaux.
4. Une économie fondée sur le savoir requiert des systèmes d'éducation novateurs et des cadres politiques, législatifs et réglementaires fiables, transparents et non discriminatoires. Ces cadres favorisent l'adoption de politiques prévisibles qui stimulent la concurrence, protègent solidement les droits de propriété intellectuelle, soutiennent la recherche, le développement et l'investissement, et encouragent l'innovation au moyen d'incitations.
5. Pour réaliser cette vision commune de la société de l'innovation, nous entendons, en prenant acte de la Déclaration de Moscou adoptée par les Ministres de l'éducation le 2 juin 2006 :
 - coopérer activement afin de parvenir à une éducation de base de qualité, à l'alphabétisation et à l'égalité des sexes conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui concernent l'éducation et aux objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ;
 - mettre en place des systèmes éducatifs modernes et efficaces permettant de relever les défis de la société mondiale de l'innovation et d'y participer pleinement ;
 - encourager, dans le domaine de l'éducation, des politiques et des investissements qui permettent l'existence d'établissements d'enseignement supérieur diversifiés, efficaces, viables et de qualité ;
 - promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie fondé sur les principes de la Charte relative aux objectifs et aux ambitions pour l'éducation et la formation tout au long de la vie adoptée lors du Sommet du G-8 tenu à Cologne, afin que chacun puisse s'adapter au changement, tirer le meilleur parti possible de ses compétences et connaissances et apporter sa contribution à la collectivité et dans le monde du travail ;

- coopérer avec le secteur privé pour développer les réseaux de recherche afin de générer des connaissances, d'encourager l'innovation et de transférer rapidement les nouvelles technologies du laboratoire au marché ;
- accroître les échanges en matière de science et de technologie et dans d'autres domaines, à tous les niveaux de l'éducation, et promouvoir une meilleure compréhension des qualifications et du savoir acquis à l'étranger ;
- promouvoir, notamment en mathématiques, science, technologie et langues étrangères, des normes rigoureuses à tous les niveaux de l'éducation, et favoriser le recrutement d'enseignants hautement qualifiés dans ces disciplines cruciales ;
- promouvoir l'intégration sociale et économique des immigrés dans les pays et les sociétés d'accueil, l'éducation étant un bon moyen d'y parvenir.

I. Créer une société mondiale de l'innovation

6. Nous devons produire de nouvelles connaissances et cultiver l'innovation pour soutenir la croissance économique à long terme. Nous collaborerons à l'établissement de réseaux de recherche entre établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche et entreprises, et nous tirerons parti des technologies de pointe qu'ils mettent au point. Nous mettrons en commun les meilleures pratiques en matière de création de pôles du savoir et de partenariats entre secteur public et secteur privé pour faciliter la diffusion mondiale du savoir et accélérer le transfert de technologies du laboratoire au marché.

7. Nous entendons encourager l'investissement dans le savoir, la recherche et le développement. Nous mobiliserons également les dépenses publiques de façon stratégique pour attirer des financements privés en faveur de la R-D, notamment dans le secteur de l'éducation. En outre, nous encouragerons une coopération plus étroite entre universités et industrie. Ces mesures entraîneront des innovations qui amélioreront les conditions de vie de nos concitoyens, la prospérité de nos pays et le bien-être de la communauté mondiale.

8. Nous élaborerons des politiques de nature à promouvoir la création et la diffusion de nouvelles technologies stimulant l'innovation et l'esprit d'entreprise. Par ailleurs, nous utiliserons efficacement la recherche et le progrès technologique dans les entreprises, les systèmes éducatifs et les pays, tout en préservant les droits des inventeurs. Nous saluons la contribution apportée par des chefs d'entreprise et des responsables de l'enseignement supérieur de nos pays qui se sont réunis à Moscou le 11 juillet 2006 pour débattre des moyens de mobiliser les ressources, les idées et le savoir-faire du secteur public et du secteur privé dans le but de stimuler l'innovation et de répondre aux besoins du XXI^e siècle en matière d'éducation et de main-d'œuvre.

Dans le prolongement du Sommet de Saint-Pétersbourg, nous nous félicitons de l'offre faite par l'Italie d'organiser, en coopération avec l'UNESCO, un Forum mondial sur le thème « Éducation, innovation et recherche : un nouveau partenariat pour le développement durable ».

9. L'éducation est une question vitale d'intérêt public. Nos gouvernements coopéreront avec le secteur privé pour mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche-développement innovants et de qualité. Nous garantirons un environnement fiable, transparent et non discriminatoire qui favorise un cadre porteur, prévisible et bon pour la concurrence, protège solidement les droits de propriété intellectuelle, incite à investir et prévoit des politiques réglementaires propices à l'innovation. Nos gouvernements favoriseront le dialogue et les synergies

avec les entreprises, l'enseignement supérieur et le monde du travail afin de mettre en œuvre des politiques saines en matière d'enseignement supérieur et de ressources humaines.

10. Nous encouragerons des alliances pour l'innovation et intensifierons les échanges d'idées et de savoir-faire sur les partenariats entre secteurs public et privé basés dans des universités des pays du G-8. Le partage entre acteurs intéressés, d'idées et d'expériences sur les meilleures pratiques concernant la gouvernance et le financement de l'éducation, les méthodes d'enseignement modernes et la reconnaissance et la transparence des qualifications, pourrait constituer une valeur ajoutée. Nous collaborerons au niveau international au moyen d'alliances pour l'innovation afin de générer la masse critique de talents et de savoir scientifiques nécessaires à la société de l'innovation.

11. Nous désignerons des points de contact dans nos pays pour faciliter l'échange d'idées et de savoir-faire tout en sachant que la participation du secteur privé à la création de ces partenariats est l'un des principaux moyens de créer réellement un lien entre l'enseignement supérieur et les besoins de la société mondiale de l'innovation.

12. Nous encouragerons la mobilité universitaire internationale à tous les niveaux, en augmentant de façon significative la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Nous renforcerons les programmes d'échange existants et favoriserons le développement des compétences linguistiques et transculturelles. Le Processus de Bologne, destiné à créer l'Espace européen de l'enseignement supérieur, constitue un exemple de ce type de programme. Nous allons également faciliter l'accès aux connaissances générées dans d'autres pays, compte tenu des multiples facteurs qui font obstacle à la circulation des étudiants et des universitaires.

13. Nous échangerons des informations sur les systèmes de diplômes dans nos pays afin de faire mieux comprendre les pratiques et traditions universitaires nationales. Nous favoriserons l'émergence d'un environnement éducatif mondial conjuguant l'excellence, l'innovation et une plus grande ouverture à tous, et nous encouragerons des systèmes efficaces d'évaluation et de comparaison des diplômes étrangers dans les secteurs public et privé.

II. Construire un socle de compétences pour la vie personnelle et professionnelle par une éducation de qualité

14. Nous améliorerons la qualité de l'éducation afin d'offrir de meilleures chances à nos jeunes et aux générations futures. Nous entendons promouvoir une utilisation plus efficace des ressources publiques dans l'éducation à tous les niveaux et à tous les âges de la vie. Nous construirons une société de l'innovation qui améliore en permanence les compétences de la main-d'œuvre et offre des possibilités originales d'apprentissage tout au long de la vie.

15. Nous préparerons nos concitoyens au changement grâce à l'apprentissage permanent. Nous renforcerons les liens entre apprentissage, formation dans l'entreprise et marché du travail, notamment par l'enseignement à distance et la prestation de services d'éducation transfrontaliers. Nous réaffirmons l'importance de la Charte de Cologne, adoptée lors du Sommet du G-8 tenu dans cette ville, sur les objectifs et ambitions pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, et nous rappelons qu'elle appelait à offrir à tous des possibilités d'éducation permanente et à prévoir des mesures incitatives à cet effet.

16. Nous accordons un rang de priorité élevé à l'éducation des jeunes enfants dans l'action publique, dans le but de leur donner un bon départ dans la vie et de renforcer l'équité sociale. Nous encouragerons également une participation accrue et plus équitable à l'éducation des adultes au-delà de l'enseignement secondaire et tertiaire.

17. Nous nous félicitons de la participation active des entreprises et des organisations non gouvernementales au développement de l'éducation permanente, qui donne les compétences et le savoir-faire nécessaires à nos sociétés et à nos économies.

18. Nos pays s'efforceront de garantir la qualité, l'efficacité, le bon fonctionnement et l'accessibilité économique de leurs systèmes éducatifs. Nous prenons acte des efforts conjoints déployés par l'UNESCO et l'OCDE afin d'élaborer des Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier. Nous coopérerons avec les universités et le secteur privé pour garantir l'utilisation des meilleurs modèles de gouvernance d'enseignement et de gestion dans l'éducation.

19. Nous encourageons nos établissements d'enseignement et les organisations compétentes à échanger des informations et à promouvoir la compréhension des systèmes de qualifications, des méthodes d'enseignement et de la gestion et du financement de l'éducation dans nos pays.

20. Nous réaffirmons notre volonté d'utiliser plus efficacement les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation conformément à la Charte sur la société mondiale de l'information adoptée par le G-8 à Okinawa et à l'Engagement de Tunis pris lors du Sommet mondial sur la société de l'information. Les TIC sont cruciales pour répondre aux besoins éducatifs d'une économie qui repose fortement sur la technologie. Des ressources accessibles en matière d'éducation constituent un instrument important pour créer un environnement mondial de l'information plus équitable et plus efficace.

21. Nous nous efforcerons d'établir des normes de haut niveau, particulièrement en mathématiques, science et technologie, afin de doter la société mondiale de l'innovation d'une assise solide. Tous les programmes de l'enseignement primaire et secondaire doivent inciter à un apprentissage plus intensif dans ces domaines et développer l'esprit critique et l'aptitude à résoudre les problèmes. Nous encourageons également les efforts accomplis par les pays en développement pour améliorer l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques aux niveaux primaire et secondaire.

22. Nous nous félicitons des initiatives visant à soutenir l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères à tous les niveaux de l'enseignement. La capacité de communiquer et d'apprendre des langues étrangères est également essentielle dans le monde d'aujourd'hui. Elle suppose l'acquisition d'un savoir-faire aux plans social et international, de connaissances et de compétences interculturelles, ainsi que la compréhension et le respect des valeurs et de l'histoire des cultures et des sociétés.

23. Nous encourageons la mise en œuvre de politiques de l'éducation qui favorisent un système d'établissements d'enseignement supérieur - universités ou autres - accessibles à tous, diversifiés, viables et de qualité, notamment des instituts de recherche, des centres universitaires de premier cycle, des écoles techniques ou des instituts publics et privés de formation professionnelle, capables de répondre à de nouvelles exigences. Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur ont un rôle clé à jouer dans les sociétés de l'innovation - éduquer le public. Ils doivent être capables de s'adapter rapidement aux nouveaux besoins de la société et du marché du travail grâce à une gouvernance efficace et transparente dans le cadre des politiques de l'éducation.

24. Nous nous emploierons, au sein de nos systèmes nationaux, à rendre attrayant le choix d'une carrière dans l'enseignement, à renforcer les connaissances et le savoir-faire des enseignants et à retenir dans les écoles ceux qui font bien leur métier. L'enseignant est au cœur de l'éducation. Les élèves apprendront mieux et obtiendront de meilleurs résultats avec des enseignants hautement qualifiés. Les enseignants doivent avoir une solide connaissance du contenu et des méthodes

d'enseignement pour être des éducateurs et des mentors efficaces. Les bons enseignants apprennent à leurs élèves les savoirs indispensables et leur donnent le désir et les moyens d'exceller et d'apprendre en permanence.

25. Nous encourageons les responsables de l'éducation, le secteur privé et autres acteurs du secteur de l'éducation à partager l'information et les meilleures pratiques concernant un large éventail de questions liées à la modernisation des systèmes éducatifs. Cette modernisation doit jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de nos objectifs stratégiques communs. En ce nouveau millénaire, la gestion de stratégies du savoir est aussi fondamentale que celle des ressources plus traditionnelles de l'éducation, telles que les ressources humaines, les fonds et les infrastructures. Les systèmes éducatifs doivent donc se concentrer de plus en plus sur le développement des capacités intellectuelles, en ce qui concerne non seulement la maîtrise des contenus mais aussi le traitement, l'adaptation et l'utilisation de l'information existante et, surtout, la création de nouvelles connaissances. L'éducation doit aussi trouver les moyens d'allier excellence et ouverture au plus grand nombre.

III. Éducation pour tous et développement

26. Nous nous attacherons à assurer une éducation et une formation professionnelle de qualité à la portée de toutes les bourses et qui soit aussi accessible à tous, indépendamment de toute considération liée à la situation sociale et économique, à l'âge, au sexe, à la religion, à l'appartenance ethnique ou au handicap. L'éducation est un investissement vital dans le développement durable d'un pays et son potentiel humain. Elle repose sur l'éducation de base - la lecture et l'écriture, le calcul et les compétences nécessaires à la vie courante. Le contenu et la qualité de l'apprentissage sont tout aussi importants que l'accès à l'éducation.

27. Nous soutiendrons les éléments de l'apprentissage qui développent la réflexion critique, ainsi que le libre-échange des connaissances, qui sont les fondements d'une société démocratique et d'une économie en bonne santé et offrent une chance à tous. L'existence d'une population et d'une main-d'œuvre éduquées revêt une importance vitale. Pour atteindre ce but stratégique, la communauté mondiale a adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'éducation, qui donnent la priorité aux objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) que sont l'éducation primaire pour tous et l'égalité des sexes à tous les niveaux. Nous regrettons que les objectifs intermédiaires liés à la suppression des disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire n'aient pas été réalisés. Une action plus concertée de tous les acteurs sera nécessaire pour les atteindre d'ici à 2015, et nous réaffirmons nos engagements à cet égard.

28. Nous nous félicitons de la décision prise par le Sommet mondial de 2005 de promouvoir le Cadre d'action de Dakar (Éducation pour tous), adopté en 2000 lors du Forum mondial sur l'éducation en tant que partie intégrante d'efforts internationaux renouvelés en faveur du développement. Nous réaffirmons notre adhésion au programme de l'EPT et nous saluons les efforts déployés par l'UNESCO pour mettre au point un plan d'action mondial permettant d'atteindre les objectifs de l'EPT et d'offrir à l'aide multilatérale un cadre d'action coordonnée et complémentaire à l'appui de la mise en œuvre au niveau des pays. Une attention particulière doit être accordée aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, où plus de 40 millions d'enfants, dont 60 % de filles, sont actuellement exclus du système scolaire. Nous appelons l'UNESCO et les autres organisations à l'origine du Cadre de Dakar (PNUD, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) à contribuer à l'harmonisation et à la concordance avec les priorités, les plans et les objectifs nationaux et à utiliser leurs compétences propres pour éviter les doublons et rendre leurs efforts plus efficaces.

29. Nous soutenons également la bonne exécution de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA) et nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris à Gleneagles d'aider les pays sélectionnés dans le cadre de cette initiative à mettre en place des capacités durables et à recenser les ressources nécessaires à l'application de leurs stratégies en matière d'éducation. Nous attendons avec intérêt le rapport d'étape sur l'IMOA que fera la Banque mondiale lors des réunions annuelles. Nous réaffirmons notre volonté de soutenir l'Afrique dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), dans le cadre du partenariat du G-8 avec l'Afrique, tel qu'il a été exposé dans le Plan d'action pour l'Afrique de Kananaskis, puis dans la Déclaration de Gleneagles. Nous réaffirmons à ce propos notre volonté de travailler avec tous les pays bénéficiaires de l'IMOA, y compris ceux qui ont rejoint le processus récemment, afin d'atteindre cet objectif.

30. Nous appelons tous les pays en développement à prendre l'initiative d'élaborer des stratégies, politiques et programmes sectoriels solides en matière d'éducation nationale, à les intégrer pleinement dans les plans de développement nationaux et à travailler avec tous les acteurs concernés pour offrir des possibilités d'éducation pour tous. Le succès de l'EPT passe par une vision claire et un engagement ferme des pays en développement eux-mêmes, qui doivent se sentir parties prenantes et ne pas ménager leurs propres efforts en s'appuyant sur des stratégies de lutte contre la pauvreté clairement formulées ou leurs équivalents et des plans à long terme bien conçus pour l'ensemble du secteur de l'éducation. Une gouvernance efficace, un cadre administratif et institutionnel solide, une exigence de qualité et la reconnaissance de la valeur de l'éducation formelle et non formelle sont autant d'éléments cruciaux pour la santé des systèmes éducatifs.

31. Nous œuvrerons avec tous les acteurs à la promotion de la coopération et au partage des bonnes pratiques pour atteindre les objectifs de l'EPT. De nouvelles formes de coopération entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'en leur sein, notamment par la coopération trilatérale, joueront un rôle important dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Nous les encouragerons, notamment pour améliorer les résultats de l'apprentissage et la qualité de la gestion de l'éducation, du matériel pédagogique et de l'enseignement.

32. Nous sommes résolus à atteindre les buts de l'EPT et à éliminer les obstacles dans d'autres secteurs qui restreignent les possibilités d'éducation. L'aide dans le seul secteur de l'éducation ne permettra pas de résoudre le problème. Nous nous emploierons à soutenir des approches transsectorielles conjuguant l'investissement dans l'éducation et dans d'autres secteurs clés comme la réduction de la pauvreté, la santé et l'assainissement, l'accès à l'eau, la nutrition et les infrastructures, pour parvenir aux objectifs de l'EPT et sensibiliser au VIH/SIDA dans les systèmes éducatifs.

IV. Faire progresser la cohésion sociale et l'intégration des immigrants par l'éducation

33. Nous entendons promouvoir la participation civique ainsi que l'égalité des chances et la compréhension entre cultures afin d'aider chacun à tirer le meilleur parti de son potentiel et à surmonter les obstacles à son insertion dans la société. Des sociétés plurielles respectueuses et équitables offrent les conditions les plus propices à l'acquisition des compétences et des savoir-faire, à la promotion de l'innovation et à la réussite économique et sociale. Nous considérons la diversité culturelle et la connaissance des langues étrangères, l'ouverture à de nouveaux talents et la mobilité de la main-d'œuvre comme des attributs essentiels de sociétés innovantes et où chacun a sa place.

34. Nous faciliterons l'intégration sociale, culturelle et professionnelle dans nos sociétés en encourageant le soutien à l'apprentissage tout au long de la vie et en aidant chacun à acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour obtenir un emploi correspondant à ses compétences et à son expérience. Nous appelons également au développement de recherches communes et à

l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays du G-8 et d'autres acteurs dans ce domaine important.

35. Nous nous attacherons à développer au maximum le capital humain et social de tous les pays grâce à des politiques qui reconnaissent que la diversité dans le secteur de l'éducation et sur le lieu de travail fait progresser l'innovation et stimule la créativité. La réussite des politiques de cohésion sociale, notamment l'éducation à la citoyenneté démocratique, contribuera à combattre l'intolérance et la discrimination. Nos systèmes éducatifs doivent faciliter la réalisation de ces objectifs fondamentaux tout en tenant compte du fait que chaque pays applique un éventail de politiques différentes pour promouvoir l'acceptation et l'intégration dans son économie et dans sa société.